



# Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année **2020**



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2007) sur les communes, article 93c,
- du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2007) sur la comptabilité des communes, article 34,
- du Règlement du Conseil communal de Cossonay, du 19 novembre 2014, article 91,

la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2020.

Les comptes, accompagnés de commentaires, font l'objet d'un document séparé (réf. 05/2021).

Le Conseil communal a été présidé par M. Jacky Creteigny jusqu'en juin, puis par Mme Florence Texier-Claessens jusqu'à la fin de l'année.

Au 31 décembre 2020, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations, étaient les suivantes :

<b>Présidente :</b>	<b>Florence Texier-Claessens</b>
<b>Premier Vice-président :</b>	<b>Oscar Lazzarotto</b>
<b>Deuxième Vice-présidente :</b>	<b>Sandrine Bachofner</b>
<b>Scrutateurs :</b>	<b>Jonathan Sidler Philippe Blanc</b>
<b>Scrutatrices-suppléantes :</b>	<b>Barbara Diserens Marianne Vulliamy</b>
<b>Huissiers :</b>	<b>Nathalie Martin et Pierre Mermoud (huissier suppléant)</b>
<b>Secrétaire :</b>	<b>Marianne Rufener</b>
<b>Commission de gestion :</b>	<b>Patrick Baudin Jean-Pierre Bernhard Yves Corday Diego Marin Barbara Zippo</b>
<b>Commission des finances :</b>	<b>Javier Aguilar Renata Bosco Ehrbar Joachim Creteigny Thomas Sigris Philippe Zufferey</b>

**Délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (A.I.E.E.) :**

**Joey Dias  
Nicolas Schlaepfi  
Patrick Bolay  
Oscar Lazzarotto  
David Cornamusaz  
Philippe Viquerat  
Henri Pasche**

**Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe) :**

**Sandrine Bachofner  
Géraldine Schärer (suppléante)**

**Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV) :**

**Sandrine Bachofner  
Géraldine Schärer (suppléante)**

**Délégués au Conseil intercommunal de l'Association de la Piscine intercommunale des Chavannes :**

**Didier Reymond  
Laurence Brot (suppléante)**

**Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey :**

**Jean-Claude Challet  
Laurent Arnold**

**Commission communale de recours en matière d'impôts communaux :**

**Philippe Blanc  
Patrick Bolay  
Pascale Meister  
Patrick Oppliger (suppléant)**

**Délégué à la Commission des affaires culturelles :**

**Dominique Rufener**

**Délégué à la Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville :**

**Gaël Girardet**

**Délégués à la Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal :**

**Yannick Maury  
Jean-Claude Challet**

Après ce préambule relatif au Conseil communal, les membres de la Municipalité ont le plaisir de vous communiquer ci-après l'essentiel de leurs activités durant l'année 2020.

## Table des matières

1.	Administration générale .....	1
2.	Aménagement du territoire et urbanisme .....	10
3.	Police et sécurité.....	13
4.	Promotion économique & tourisme .....	13
5.	Bâtiments.....	15
6.	Police des constructions .....	17
7.	Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay.....	18
8.	Santé publique .....	19
9.	Affaires sociales .....	19
10.	Affaires culturelles .....	21
11.	Ecoles .....	24
12.	L'ASPIC – Association de la piscine intercommunale des Chavannes .....	29
13.	Accueil de jour des enfants .....	30
14.	Transports et mobilité.....	33
15.	Cultes.....	35
16.	Intégration .....	35
17.	Finances.....	38
18.	Routes et chemins.....	38
19.	Services industriels.....	41
20.	Forêts.....	47
21.	Parcs et jardins .....	48
22.	Développement durable - Agenda 21 .....	49
23.	Assainissement - déchets.....	50
24.	Sports.....	53
25.	Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge (AIPCV) .....	53
26.	Informatique .....	54
27.	Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS) .....	54
28.	Organisation régionale de la protection civile (ORPC) .....	56
29.	Préavis municipaux 2020 .....	57
30.	Conclusions .....	58



## **Georges Rime, Syndic**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 1998  
 Syndic depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005

Dicastères : Administration générale ; Police et sécurité ;  
 Aménagement du territoire – Urbanisme et promotion  
 économique ; Domaines et agriculture.

### **1. Administration générale**

#### **1.1 Municipalité**

La Municipalité a tenu 45 séances régulières, le lundi après-midi, ainsi que 2 séances extraordinaires convoquées pour traiter de sujets particuliers. Tout au long de l'année, elle est appelée à se faire représenter lors de diverses manifestations, assemblées, séances d'information, entretiens, visites de chantiers, etc.



<b>Municipaux</b>	<b>Dicastères</b>
<b>Georges Rime Syndic</b>	Administration générale Police et sécurité Aménagement du territoire, urbanisme et promotion économique Domaines et agriculture
<b>Nicole Baudet Vice-présidente</b>	Bâtiments communaux Police des constructions Affaires sociales Santé publique Affaires culturelles
<b>Valérie Induni Municipale</b>	Ecoles Petite enfance Cultes Transports Intégration
<b>Claude Moinat Municipal</b>	Finances Routes et chemins Service des eaux et épuration Services industriels
<b>Bernard Ebener Municipal</b>	Forêts Parcs et jardins Protection de l'environnement et développement durable Informatique Assainissement Sports Protection civile et Défense incendie

<b>ASSOCIATIONS/ORGANISATIONS DIVERSES</b>		
<b>NOM</b>	<b>Représentant de la Commune de Cossonay</b>	<b>Qualité</b>
<b>AIEE</b> <b>Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées</b>	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercomm.
<b>AIPCV</b> <b>Association Intercommunale de la Piscine et Camping de la Venoge</b>	Bernard Ebener	Membre du COPIL
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>AJERCO</b> <b>Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay</b>	Valérie Induni	Membre du CODIR
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ARASMAC</b> <b>Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay</b>	Nicole Baudet	Membre du CODIR
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercomm.
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ARCAM</b> <b>Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges</b>	Georges Rime	Président du CODIR
<b>ASICoPe</b> <b>Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthaz</b>	Valérie Induni	Vice-présidente du CODIR
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm.
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ASICOVV</b> <b>Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Veyron - Venoge</b>	Valérie Induni	Présidente du CODIR
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm.
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)

<b>ASPIC</b> <b>Association de la Piscine Intercommunale des Chavannes</b>	Valérie Induni	Membre du CODIR
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ASPMAD</b> <b>Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile</b>	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
<b>Cinéma Casino</b>	Claude Moinat	Président du Conseil d'admin.
<b>EHN</b> <b>Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois</b>	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
<b>Groupement Forestier</b>	Bernard Ebener	Président du Comité
	Claude Moinat	Membre
<b>Paroisse catholique</b> <b>Comité de gestion</b>	Valérie Induni	Membre
<b>Intercommunale Dizy-Cossonay</b>	Claude Moinat	Membre
	Georges Rime	Membre
<b>Ludothèque intercommunale de la Venoge</b> <b>Commission de gestion</b>	Valérie Induni	Membre
<b>MBC</b> <b>Morges-Bière-Cossonay</b>	Georges Rime	Membre du Conseil d'admin.
	Valérie Induni	Présence aux assemblées
<b>ORPC</b> <b>Protection civile district de Morges</b>	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
<b>Complexe scolaire des Chavannes</b>	Valérie Induni	Membre de la Commission de construction
<b>Association Le Relais</b>	Nicole Baudet	Membre du CODIR
<b>RSNB</b> <b>Réseau Santé Nord Broye</b>	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
<b>SDIS</b> <b>Service Défense Incendie et Secours</b>	Bernard Ebener	Président du CODIR
	Nicole Baudet	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
<b>TCS</b> <b>Touring Club Suisse</b>	Georges Rime	Membre du Conseil d'admin.
<b>SAPJV Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois</b>	Claude Moinat	Membre du Conseil d'admin.

	Valérie Induni	Présence aux assemblées
<b>UCV</b> <b>Union des Communes Vaudoises</b>	Georges Rime	Membre du Conseil des 50
<b>GROUPES DE TRAVAIL</b>		
<b>Réfection de la gare de Cossonay-Penthalaz</b>	Valérie Induni	Membre
<b>Circulation et mobilité dans le bassin versant du Centre régional de Cossonay-Penthalaz</b>	Valérie Induni	Membre
	Georges Rime	Membre
<b>Mobilité douce (Cossonay)</b>	Valérie Induni	Membre
	Bernard Ebener	Membre
<b>Optimisation de l'offre en transports publics du bassin de la Venoge</b>	Valérie Induni	Membre
<b>Mobilité électrique (ARCAM)</b>	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Membre
<b>COMMISSION MUNICIPALE</b>		
<b>Commission de police</b>	Georges Rime	Membre
	Nicole Baudet	Membre
	Valérie Induni	Membre
	Claude Moinat	Membre suppléant
	Bernard Ebener	Membre suppléant

## **1.2 Programme de législation**

A l'instar de l'Etat de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législature 2016-2021, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour cinq ans. S'il s'agit d'une première pour Cossonay, la Municipalité entend poursuivre les actions menées les années précédentes, gardant ainsi une perspective de continuité.

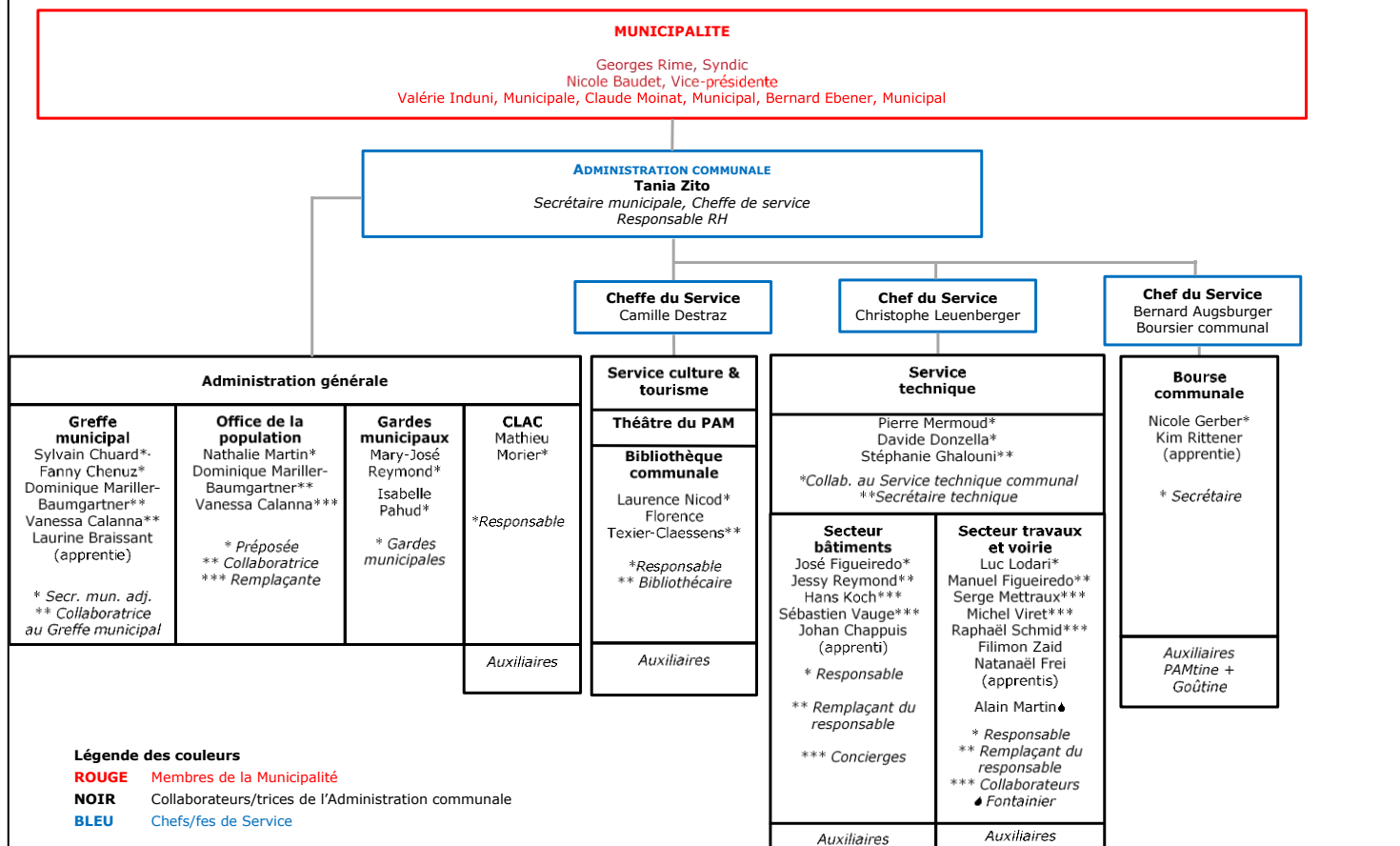


## 1.3 Administration générale

État au 31.12.2020



# ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE COSSONAY



L'année 2020 aura été marquée par la pandémie de coronavirus Covid-19, situation sans précédent qui a provoqué d'importantes perturbations dans le fonctionnement de la société en général, comme pour notre Administration communale.

C'est au tout début du mois de mars 2020 que l'Etat major cantonal de conduite (EMCC) a sollicité les Communes pour établir un plan de continuation des activités. En effet, il s'agissait de se préparer à toutes les éventualités et notamment à la fermeture de certains services communaux tout en assurant les prestations nécessaires pour la population. La Municipalité a donc adopté son plan de continuation des activités début mars, mis en place un Comité directeur de gestion de crise composé des 5 membres de l'Exécutif ainsi que des Chefs de services et de secteurs. En outre, le Greffe municipal a organisé la tenue d'un Journal de bord pour confirmer toutes les actions, décisions ou événements en lien avec la pandémie.

A la suite de l'annonce du Conseil fédéral du 16 mars 2020 déclarant l'état de nécessité et le semi-confinement, le plan de continuation des activités a été mis en œuvre.

### **Etape 1 / semi-confinement**

Une bonne partie des services communaux a fermé ses portes le 17 mars 2020. Toutes les personnes qui pouvaient réaliser leurs tâches en télétravail ont œuvré à domicile entre le 23 mars et le 11 mai, date de réouverture de l'Administration communale. Les collaborateurs ont tous été rémunérés, qu'ils puissent assurer leurs tâches ou qu'ils en soient empêchés. Il faut relever que le contact par téléphone, par courrier ou par courriel a toujours été rendu possible. Enfin, un service n'a jamais fermé ses portes, à savoir le Secteur des travaux et de la voirie (qui a assuré notamment la gestion du Centre de tri des déchets).

### **Etape 2 / après semi-confinement**

La plupart des services communaux ont rouvert leurs portes à la mi-mai moyennant des mesures de protection strictes pour le personnel comme pour la population. Le télétravail n'a pas ou peu été poursuivi.

### **Etape 3 / 2<sup>ème</sup> vague (novembre 2020)**

A l'arrivée de la 2<sup>ème</sup> vague, le système mis en place pour assurer la protection des collaborateurs ainsi que les prestations pour la population ayant fait ses preuves, les services communaux sont restés ouverts, moyennant le placement de quelques collaborateurs en télétravail.

### **Communication interne**

Durant le semi-confinement puis après les reprises successives du travail dans les bureaux et autres structures communales, les collaborateurs ont été renseignés régulièrement sur les mesures internes à suivre et toutes les précautions à prendre dans le cadre de leur travail, puis également concernant les voyages, plus particulièrement à partir de la période des vacances d'été. Les informations spécifiques à chaque service communal sont décrites dans ce rapport, sous les dicastères concernés.

Enfin, le Conseil communal a été renseigné quant à la fermeture des structures communales puis des présentations spécifiques réalisées lors de chaque séance de Conseil dès la fin du mois de juin 2020.

### **Communication externe**

Une communication sans précédent a été mise en place à partir de mars 2020. En effet, consécutivement à l'arrêt de la publication du Journal de Cossonay, l'Administration communale a renseigné la population par voie de tous-ménages. 6 communications, distribuées dans plus de 2000 boîtes aux lettres ont été réalisées. Ces documents étaient imprimés par l'Administration et distribués, pendant le confinement, par les collaborateurs communaux, la Poste ayant momentanément renoncé à réaliser ces distributions. L'ensemble de ce dispositif nécessitait la présence de 2 à 3 collaborateurs, durant une demi-journée, répartis dans différents bureaux pour réaliser les impressions et environ 8 à 10 personnes pour la distribution, pour environ 1 journée.

Le site Internet communal, les piliers publics et le Journal de Cossonay lorsque cela est redevenu possible ont également été utilisés pour communiquer toutes les informations nécessaires à la population.

## 1.4 Ressources humaines

Les différents Services communaux comptent, à fin décembre 2020, 34 personnes dont 15 collaborateurs à plein temps, 14 collaborateurs à temps partiel et 5 apprentis. Les postes sont répartis comme suit :

Administration générale	Secrétariat municipal	3.20 ETP + 1 apprentie
	Office de la population	1.00 ETP
	Gardes municipales	0.90 ETP
	Archiviste	0.30 ETP
Bourse communale		1.90 ETP + 1 apprentie
Service technique intercommunal		3.50 ETP
Secteur travaux et voirie		6.00 ETP + 2 apprentis
Secteur des bâtiments		4.00 ETP + 1 apprenti
Service culture et tourisme		0.80 ETP
CLAC		1.00 ETP
Bibliothèque		0.47 ETP

Trois nouvelles collaboratrices ont été engagées en 2020 au sein de la Commune. Il s'agit de :

- Mme Vanessa Calanna, collaboratrice au Greffe municipal. Elle a débuté son activité le 1<sup>er</sup> mai 2020 en remplacement de M. Sylvain Chuard, qui a pris la fonction de Secrétaire municipal adjoint, poste mis au concours courant 2020 à la suite du départ de la titulaire précédente, Mme Sophie Piccand.
- Mme Stéphanie Ghalouni, qui a occupé le nouveau poste de Secrétaire technique du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2020.
- Mme Florence Texier-Claessens, Bibliothécaire. Elle a débuté son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en remplacement de Mme Laurence Nicod, qui a pris la fonction de responsable de la Bibliothèque communale à la suite du départ de Mme Hedwige Gigon.

## 1.5 Entreprise formatrice

La Commune de Cossonay est une entreprise formatrice d'apprentis. Le Secrétariat municipal, la Bourse communale, le Secteurs des bâtiments et celui des travaux et de la voirie ont participé à la formation d'apprentis en 2020. Il s'agit de :

- Laurine Braissant : apprentie de 3<sup>e</sup> année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie, qui a débuté sa formation en août 2018.
- Kim Rittener : apprentie de 2<sup>ème</sup> année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie, qui a débuté sa formation en août 2019.
- Filimon Zaid : apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie, qui a débuté sa formation en août 2019.

- Johan Chappuis : apprenti de 2<sup>ème</sup> année, apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie, qui a débuté sa formation en août 2020.
- Natanaël Frei : apprenti de 3<sup>ème</sup> année, apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie, qui a débuté sa formation en août 2020.

## 1.6 Office communal de la population

Le contrôle des habitants et bureau des étrangers est géré par Mme Nathalie Martin. Elle est accompagnée par Mme Dominique Mariller-Baumgartner depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et Mme Vanessa Calanna, qui officie comme suppléante depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020.

### • Statistiques

Objet	31.12.2019	31.12.2020
Nombre d'habitants	4064 (SCRIS 4'045)	4'233
Suisse :	3'095	3'212
Etrangers :	969	1021
Arrivées	507	534
Départs	383	393
Changement adresse dans Cossonay	139	193
Naissances	55	51
Décès	21	23
Cartes d'identités (y compris Mont-la-Ville et Dizy)	170	132
Commandements de payer	230	263
Naturalisations	21	16
Obtentions permis (établissement et séjour)	109	101
Renouvellements de permis	181	162
Contrôle annuel du Secrétariat d'Etat aux migrations	permis B : 274	permis B : 330
	permis C : 636	permis C : 681
	permis L : 4	permis L : 3
Frontaliers	53 pour 26 entreprises	52 pour 24 entreprises

La population résidente au 31 décembre 2020 était de 4'233 habitants, soit une augmentation de 169 personnes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est celui donné par notre Office, il comprend tous les étrangers, quel que soit leur permis d'établissement. Le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) donne quant à lui le chiffre de 4'222 habitants, étant donné qu'il ne prend pas en compte certaines catégories de permis d'étrangers. L'Office a traité 534 arrivées et 393 départs.

Le « Bureau des étrangers » fait partie des attributions de cet Office. Ainsi, 263 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2020. La population étrangère de Cossonay compte 1'021 personnes, soit le 24.12 % de la population de la Commune.

L'Office a également procédé à 132 formules de demandes de cartes d'identité.

A titre informatif, 52 frontaliers sont répartis dans 24 entreprises sur le territoire communal.

Au cours de l'année 2020, 16 personnes ont obtenu la nationalité suisse à Cossonay. Ce nombre comprend les trois types de procédures (naturalisation ordinaire, facilitée cantonale et facilitée fédérale).

Depuis plusieurs années, l'Office de la population réalise les demandes de cartes d'identité pour les Communes de Mont-la-Ville et Dizy. En date du 1<sup>er</sup> mars 2018, l'Office de la population de Cossonay a également repris la quasi-totalité des opérations liées au contrôle des habitants et police des étrangers pour la Commune de Senarclens.

Toutes ces activités ont continué en 2020, à satisfaction des Communes partenaires.

## **1.7 Archives communales**

Malgré la pandémie du Covid-19 qui a sévi durant cette année et qui a imposé le télétravail là où cela était possible, les activités de l'archiviste n'ont que peu été affectées. En effet, des séries, comme la « correspondance reçue », dont la Commune possède la collection entre 1947 et 1960, ont pu être transportées au domicile de l'archiviste pour y être triées. Cette solution a été appliquée à d'autres séries ou dossiers. Dès le mois de juin, il fut à nouveau possible d'être présent dans les locaux de l'Administration communale.

Le tri des dossiers qui ne sont pas encore épurés, ni triés, conditionnés et cotés s'est poursuivi. Il a été décidé que le travail de l'archiviste se limiterait aux dossiers clos et aux documents créés jusqu'au 31 décembre 2015. Son activité doit avoir une fin et il y a encore passablement de travail à réaliser au niveau des archives anciennes, à partir de l'année 1962, qui correspond aux travaux et à l'inventaire effectués par M. Gilbert Rochat, archiviste professionnel mandaté par la Municipalité. Il y a lieu également de procéder au conditionnement des parchemins (1425 à 1794) documentés par M. Michiel de Vaan en 2019.

Pour débiter le conditionnement d'archives précieuses ou fragiles, une commande importante a été passée auprès de la Société Oekopack Conservus SA à Thoune. Cette entreprise, recommandée par les Archives cantonales vaudoises (ACV), fournit des chemises, enveloppes, cartons et boîtes de toutes dimensions, réalisés avec du papier et du carton sans acide répondant à toutes les exigences pour la conservation des documents à long terme.

Une nouvelle inspection, très utile pour recevoir des instructions et informations, a été effectuée par les ACV, en la personne de M. Mathias Walter, nouveau préposé pour les archives en mains des communes. Son rapport fut très positif, mais des propositions pour parfaire la situation ont été formulées. Une a retenu l'attention de la Municipalité qui a réagi immédiatement. M. Walter a estimé que le volume du local actuellement occupé ne serait plus suffisant d'ici quelques années et que la création d'un deuxième local d'archives devenait indispensable. Ce vœu a été rapidement réalisé puisqu'à la fin de l'année, un ancien local de protection civile situé dans le bâtiment scolaire PAM 2 a pu être affecté aux archives communales. Rénové et équipé, il sera utilisé dès le mois d'avril 2021. En concertation avec Mme Tania Zito, Secrétaire municipale, une répartition judicieuse des collections entre les deux locaux a été élaborée.

L'archiviste a encore répondu à plusieurs sollicitations tant internes à l'Administration qu'externes. Citons le don de la famille de feu M. Paul Bonard, descendante par alliance de la Famille Dénéreaz de Cossonay. Ce fonds d'archives contenant des documents et photos permet de connaître l'histoire plus que centenaire des magasins Dénéreaz, épicerie et quincaillerie

(1864 – 1987), mais aussi l’aventure du petit orchestre de Cossonay, créé par Louis Dénéreaz en 1883.

## **2. Aménagement du territoire et urbanisme**

### **2.1 PGA/RPGA et PPA du village d’Allens**

Le préavis municipal relatif à ces objets a été adopté par le Conseil communal le 28 octobre 2013.

La Cheffe du Département du territoire et de l’environnement (DTE) a approuvé le Plan Général d’affectation (PGA)/Règlement sur le Plan Général d’affectation et la police des constructions (RPGA) en date du 13 mars 2014. Il est entré en force le 16 mai 2014. Toutefois, le règlement de la Vieille Ville a été légalisé séparément par le Département qui a requis que cette zone soit traitée sous forme d’un Plan partiel d’affectation (PPA) spécifique.

### **2.2 PPA de Riondmorcel**

*Le suivi en 2020*

Le préavis relatif à ce Plan a été présenté au Conseil communal qui l’a adopté dans sa séance du 18 avril 2016. Il est partiellement entré en force le 23 février 2017 (périmètres A à D). La possibilité de ratifier la seconde partie du plan en fonction de l’évolution des règles cantonales reste ouverte.

La demande de permis de construire pour 6 immeubles a été présentée à l’enquête publique du 29 juin au 30 juillet 2018. 3 oppositions ont été déposées. Le 17 décembre 2018, la Municipalité a décidé de lever les oppositions et de délivrer le permis de construire. En janvier 2019, les opposants ont déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal (CDAP). Ledit recours a été admis par la CDAP à la fin de l’année 2019. La décision de la Municipalité du 17 décembre 2018 a donc été invalidée. Cette dernière a alors invité les porteurs du projet à présenter une nouvelle demande de permis de construire qui devra tenir compte de l’arrêt du Tribunal du 15 novembre 2019.

Un nouveau dossier a été déposé au début de l’année 2020 et l’enquête publique s’est déroulée du 31 janvier au 2 mars 2020. Le permis de construire a été délivré le 17 août 2020 et les travaux n’avaient pas encore débuté en fin d’année.

### **2.3 PPA de Vigny**

Ce PPA situé sur la Commune de La Chaux a été adopté par l’Etat de Vaud. Son entrée en vigueur est effective depuis le 25 mars 2014. Selon le préavis n° 11/2013, un échange de terrains devait être réalisé pour permettre la création d’une zone destinée à la pratique du motocross et du vélo bicross. Si la Commission foncière et rurale du Canton de Vaud, chargée de préavisier les requêtes relatives aux échanges de terrains, est favorable à ce projet, ce PPA était, à fin 2019, toujours à l’étude. La construction des locaux nécessaires aux sociétés locales dépend de la Commune de La Chaux, compétente pour octroyer les permis de construire. Ces constructions n’ont pas été réalisées en 2020. Le dossier pourrait reprendre courant 2021, selon l’avancement du dossier d’échange de terrains.

## **2.4 PPA Vieille Ville**

Ce PPA a été soumis au Canton pour ultime contrôle le 3 octobre 2016, le préavis et les remarques du Canton réceptionnés le 28 novembre 2016. Il a été présenté au Conseil communal par le préavis municipal n° 07/2017, qui l'a adopté lors de sa séance du 26 juin 2017, puis ratifié par le Département le 11 décembre 2017.

## **2.5 PPA Chien-Bœuf Nord**

Ce PPA a été transmis au Canton pour examen préalable en date du 10 décembre 2014, le préavis et les remarques du Canton réceptionnés le 29 mai 2015. Le PPA a été remis à jour par le bureau mandaté par le propriétaire et se trouvait à l'étude au Service technique communal durant les années 2015 et 2016. En 2017, l'examen final a été suspendu par le Département en attendant de déterminer si les plans déjà adoptés par le Conseil communal (plans de quartier (PQ) Condémine-Stand et Chien-Bœuf Sud) étaient conformes à la LATC et au PDCn4 en voie d'adoption. Il n'y a pas eu d'évolution en 2018. L'avenir de ce PPA est lié à l'adoption du Plan de zone réservée (préavis municipal n° 02/2019 relatif à l'adoption d'un plan de zone réservée (PZR) et règlement associé) et à la révision partielle du PGA dont les travaux ont commencé dans le courant du seconde du semestre de 2019 (réf. pt 2.8 Plan de zone réservée et 2.10 Révision partielle du PGA).

## **2.6 PQ Route de Morges Nord**

Ce Plan de quartier (PQ) a été adopté le 27 juin 2016 par le Conseil communal et ratifié par le Canton le 30 mai 2017. Les demandes de permis de construire et mises à l'enquête publiques (2 porteurs de projets) ont été présentées en 2017 et 2018. Les permis de construire ont depuis lors été délivrés. A la fin de l'année 2019, la construction de 4 des 5 immeubles était en cours ou terminée. Certains habitants ont commencé à emménager du côté du nouveau chemin des Moines vers la fin de l'année.

La mise à l'enquête publique du 5<sup>ème</sup> immeuble s'est déroulée du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 2 décembre 2019. Le permis de construire a été délivré le 20 janvier 2020. Le chantier a démarré le 3 février 2020 et était encore en cours à la fin de l'année.

## **2.7 PQ Chien-Bœuf Sud**

Ce Plan de quartier (PQ) a été présenté au Conseil communal par le préavis municipal n° 11/2017 qui l'a adopté dans sa séance du 24 août 2017. La ratification de ce PQ était conditionnée par l'Etat à l'établissement d'un plan de zone réservée. Celui-ci ayant été approuvé par le Conseil communal dans le courant de l'année 2019, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a ratifié ce plan le 24 novembre 2019 et celui-ci est depuis lors entré en force.

Le dossier pour la construction d'une partie des immeubles a été déposé en 2020 et l'enquête s'est déroulée du 14 août au 14 septembre 2020. Le permis de construire a été délivré le 18 septembre 2020. A la fin de l'année, les travaux n'avaient pas encore débuté. Quant à la seconde partie à construire, le dossier a également été déposé en 2020 et l'enquête s'est déroulée du 9 octobre au 9 novembre 2020. Le permis n'avait pas encore été délivré à la fin de l'année.

## **2.8 Plan de zone réservée (PZR)**

Malgré un Plan général d'affectation (PGA) légalisé par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) le 16 mai 2014, soit après l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée le 1<sup>er</sup> mai 2014, l'Etat a informé la Municipalité que la Commune est impactée par cette nouvelle législation qui a engendré la révision du Plan directeur cantonal (PDCn). En effet, en vigueur depuis fin janvier 2018, la 4<sup>e</sup> adaptation du PDCn fixe, via sa mesure A11, les règles de croissance de population. La zone à bâtir du périmètre de centre de la Commune est donc nouvellement surdimensionnée.

La Municipalité de Cossonay, conjointement avec Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du DTE, et ses Services, ont œuvré dans le courant de l'année 2018 à trouver les solutions nécessaires afin de planifier le développement de la Commune dans le respect des législations supérieures en vigueur. Un accord a été trouvé d'établir, pour une durée limitée, une zone réservée selon l'art. 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) couvrant le surdimensionnement identifié par le Canton. En application de cet accord, la Municipalité a déposé le préavis municipal n° 02/2018 relatif au Plan de zone réservée et son règlement qui a été soumis au vote et accepté par le Conseil communal le 24 juin 2019. (suite, voir sous pt 2.10, révision partielle du PGA).

## **2.9 PPA Grand-Verney 2 / PPA Grand-Verney 3**

Le préavis municipal n° 13/2019 relatif à l'abrogation des Plan partiel d'affectation (PPA) et règlement Grand-Verney 2 et approbation des Plan (PPA) et règlement Grand-Verney 3 a été déposé en décembre 2019, en vue de la réalisation de l'extension de la décharge de Grand-Verney. Le préavis n° 13/2019 a été présenté au Conseil communal, puis retiré par la Municipalité avant le vote du Conseil au motif que le porteur du projet, à savoir l'entreprise Orlati, avait retiré ledit projet. A la fin de l'année 2020, la Municipalité n'avait pas de nouvelles quant à sa suite.

## **2.10 Révision partielle du PGA**

A la suite de la décision du Conseil communal d'accepter le PZR et son règlement (préavis n° 02/2019), la Municipalité a commencé les travaux de révision partielle de son Plan général d'affectation (MPGA – ou Plan d'aménagement communal (PACom)) en collaboration avec le bureau Urbaplan. Ces travaux ont commencé en 2019 et se sont poursuivis en 2020.

Le projet a été soumis à la Commission adhoc nommée par le Conseil communal, composée des commissaires suivants :

- Jonathan Sidler
- Didier Reymond
- Joey Dias
- Claude Wastiel
- Guy de la Harpe

La Commission a soumis son 1<sup>er</sup> rapport à la Municipalité le 17 novembre 2020. Le dossier a ensuite suivi son cours pour être finalement adressé à l'Etat en vue de l'obtention d'un 1<sup>er</sup> examen préalable, toujours attendu à la fin de l'année 2020.



### **3. Police et sécurité**

#### **3.1 Déprédations**

5 cas de dommages à la propriété ont été répertoriés pendant l'année 2020. Dans chaque cas, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie qui s'est chargée du suivi des enquêtes.

Ces déprédations ont eu lieu pour la plupart sur le site du Pré aux Moines, aux abords de CossArena.

Le préavis n° 14/2019 concernant l'adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 10 février 2020. Le Canton a quant à lui accepté celui-ci le 17 août 2020. En outre, étant donné que ces caméras seront installées aux abords des collèges, le règlement a également été soumis au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), qui l'a adopté le 4 septembre 2020. Enfin, comme le veut la procédure relative à l'installation et à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, une demande d'autorisation a été adressée à la Préfecture de Morges. Celle-ci était en attente de validation à la fin de l'année.

#### **3.2 Marché**

Si les solutions pour dynamiser le marché du vendredi n'ont pas encore été trouvées malgré les actions entreprises ces dernières années, les mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus Covid-19 ont conduit la Municipalité à modifier son organisation. Le marché n'a pas eu lieu pendant la période de semi-confinement de mars à mai 2021 puis a pu reprendre en juin, moyennant la mise en place d'un plan de protection validé par l'Etat major de conduite (EMCC). C'est ainsi que les stands ont été répartis de part et d'autre de la rue des Laurelles, de sorte à pouvoir créer des files d'attente et d'assurer la tenue du marché tout en protégeant la population comme les marchands. Le port du masque a été rendu obligatoire sur l'ensemble de la zone.

Le marché estival, organisé depuis 2019 par la Société de développement de Cossonay (SDC) et l'Union des sociétés locales (USL), n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie.

### **4. Promotion économique & tourisme**

La promotion économique de Cossonay et la défense de ses intérêts sur le plan régional sont toujours assurées par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) dont les bureaux sont situés au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment administratif. M. Georges Rime, Syndic, assure la présidence de cette association.

Elle a été active dans diverses politiques publiques comme la promotion économique, le développement régional, le tourisme, l'aménagement du territoire ou bien encore la mobilité.

Les actions menées sont résumées dans le rapport d'activités que vous retrouverez sur le site [www.arcam-vd.ch/documentation](http://www.arcam-vd.ch/documentation).

En voici les grandes lignes :

- Dès l'annonce du semi-confinement à la mi-mars, l'ARCAM a rapidement mis en place des mesures aptes à répondre aux interrogations et inquiétudes dans le domaine de l'économie. Grâce à un contact régulier avec les instances cantonales, toutes les informations utiles aux entreprises ont été relayées par le biais du site Internet et de Newsletters. L'ARCAM a également soutenu financièrement le développement d'une plateforme d'entraide pour les commerçants du District de Morges, et collaboré avec la Municipalité pour faciliter la promotion de bons solidaires : la population a eu la possibilité d'acquérir des bons à utiliser dans les commerces et établissements publics locaux, dont une partie était prise en charge par la Société de développement (SDC) et l'autre partie par la Commune.
- Dans le cadre de la mobilité, l'ARCAM a achevé les travaux d'étude sur la mobilité électrique dans le District. Celle-ci a permis de dresser un état de situation des infrastructures de recharge disponibles et de constater que la fréquentation des bornes publiques n'était pas très élevée, les propriétaires étant davantage enclins à recharger leur véhicule à leur domicile. Dans le cadre du schéma directeur de la signalisation, la phase d'identification des points d'intérêt a été menée et elle permettra d'établir une stratégie visant à un meilleur guidage des usagers de la route, et à la réalisation d'un guide des bonnes pratiques en faveur des Communes.
- Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'ARCAM a poursuivi ses travaux en lien avec la mise en œuvre d'un système de gestion des zones d'activités (SGZA). Les réflexions se poursuivront en 2021 et permettront de déterminer l'articulation des différentes zones et définir la gouvernance à mettre en place pour la gestion des sites.
- Quant au tourisme, ce domaine a été très impacté par les mesures sanitaires et particulièrement par les restrictions aux frontières. Pour la région de Morges, l'ARCAM table sur un recul d'environ 48% des nuitées hôtelières et une diminution d'environ CHF 100'000.- pour les taxes de séjour.

L'ARCAM a également continué à accompagner le programme de cours pour apprentis APP-APP. L'association poursuit son investissement dans différents dossiers et études liés à la mobilité, traités en collaboration avec les communes et les Services cantonaux.



## Nicole Baudet, Vice-présidente

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 2005

Dicastères : Bâtiments communaux ; Police des constructions ; Affaires sociales ; Santé publique ; Affaires culturelles.

### 5. Bâtiments

Pour mémoire, rappelons que la Commune possède 24 bâtiments, dont voici la liste :

- 4 bâtiments administratifs : où sont logés les services ainsi que des activités liées à l'Administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du Secteur travaux et voirie, poste de gendarmerie.
- 5 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque), Collège des Chavannes, ainsi que deux Portakabins que la Commune loue à l'ASICOVV. Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz). La CossArena (ou salle polyvalente), laquelle est décrite ci-après, est également utilisée par les écoles.
- 7 bâtiments d'habitation : rue Neuve 5, 7, 9 et 11, place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, ce qui représente 22 logements auxquels il faut additionner 3 appartements situés dans les bâtiments scolaires.
- 5 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive « En Marche », le chalet-refuge du Jura Club, la cabane des Bûcherons et enfin les Portakabins dans lesquels se trouve le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC).
- 1 Salle polyvalente : CossArena. Ce bâtiment comprend 2 salles de gym, 1 salle de rythmique, 1 mur de grimpe et un réfectoire.
- 1 Hôtel : Hôtel Le Funi.
- 1 Eglise : le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul.



- 2 parkings couverts : Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente (CossArena). Ces 2 parkings sont gérés par la société PMS Parkings SA.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus Covid-19, la Municipalité a décidé d'offrir la gratuité des locaux communaux loués à des sociétés pendant les périodes de fermetures imposées, aux entreprises touchées de plein fouet par ces mesures.

## **5.1 Travaux sur les bâtiments**

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant de ces bâtiments, les travaux suivants ont été réalisés :

- Temple  
Travaux sur la statique et réfection de la Nef à la suite de l'arrivée du nouvel orgue ;
- Hôtel Le Funi  
Réfection des fenêtres au Sud, des encadrements des fenêtres extérieures et remplacement de la moquette par un sol en dur dans les chambres des niveaux inférieurs ;
- Bâtiment du Secteur travaux et voirie  
Création d'une mezzanine afin d'entreposer du matériel ;
- PAM 2  
Pose de détecteurs de mouvements dans tout le bâtiment et création d'un local d'archives pour les besoins communaux ;
- PAM 3  
Ponçage des tables et achat de nouvelles chaises pour le réfectoire RestOpam (cantine scolaire pour les élèves de l'Etablissement secondaire de Cossonay-Penthalaz Pré aux Moines).

## **5.2 Locations**

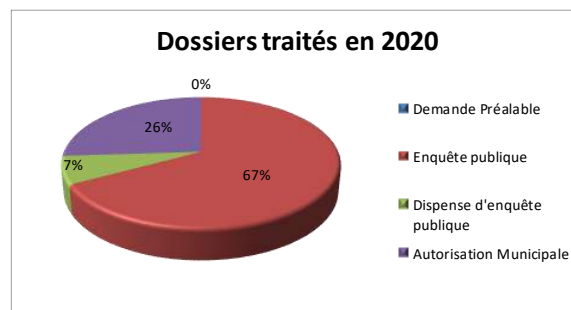
La location des salles communales rencontre en principe un grand succès. Malheureusement, pour l'année 2020 et en raison des mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19, les locations ont dû être interrompues. Mme Nicole Gerber, collaboratrice au sein de la Bourse communale, s'occupe consciencieusement des réservations et les concierges du Secteur des bâtiments des nettoyages et des désinfections (imposées par les mesures de lutte contre le coronavirus Covid-19).

## 6. Police des constructions

Lors de chaque séance hebdomadaire, la Municipalité examine de nombreux dossiers préparés par le Service technique communal. En 2020, 73 dossiers ont été enregistrés.

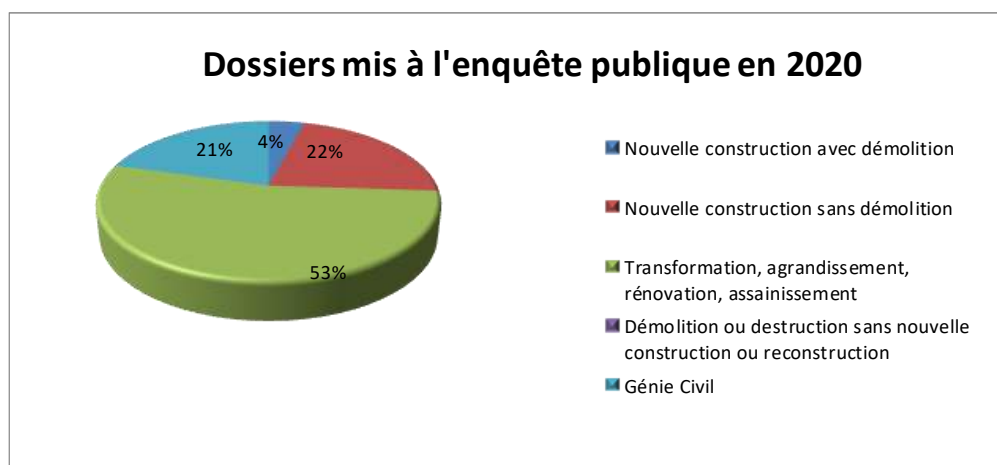
### Types d'enquête :

- 0 demande préalable ;
- 49 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 5 demandes de dispense d'enquête publique ;
- 19 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).



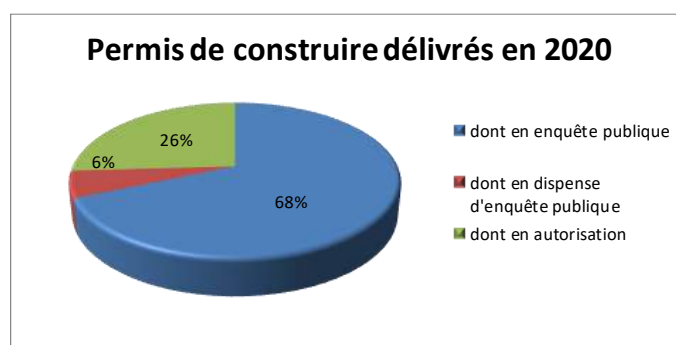
Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune sont les suivants :

- 3 nouvelles constructions avec démolition ;
- 16 nouvelles constructions sans démolition ;
- 39 transformations, agrandissements, rénovations, assainissements ;
- 0 démolition ou destruction sans nouvelle construction ou reconstruction ;
- 15 travaux de génie civil.



En 2020, 54 permis de construire ont été délivrés. Les permis délivrés se répartissent selon les catégories suivantes :

- 37 « enquêtes publiques » ;
- 3 « dispenses d'enquête publique » ;
- 14 « autorisations municipales ».



Au cours de l'année, 45 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et la Commission de salubrité a exécuté 38 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser.

## **6.1 Pose de capteurs solaires**

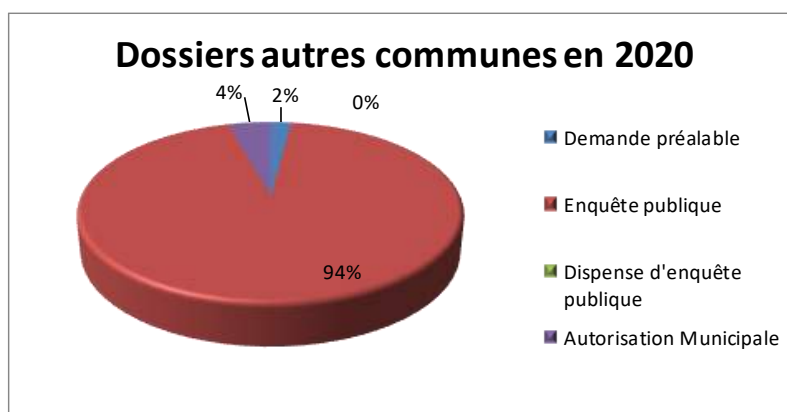
Le Service technique communal a reçu 9 dossiers spécifiques de demandes d'autorisation pour la pose de capteurs solaires (0 m<sup>2</sup> pour le thermique et 176 m<sup>2</sup> pour le photovoltaïque) en 2020. A ce jour, sur la Commune se trouvent 8'773 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques et 843 m<sup>2</sup> de panneaux thermiques.

## **6.2 Dossiers des autres communes**

En 2020, le nombre de communes bénéficiant des prestations du Service technique communal se monte à 13 et 48 dossiers ont été traités.

### Types d'enquête :

- 1 demande préalable n'ayant pas eu de suite ;
- 45 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 2 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).



## **7. Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay**

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Vice-présidente. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2020, en raison du Covid-19, les membres de cette commission ont traité plusieurs dossiers par échanges de courriels.

### Font partie de cette commission :

- M. Gaël Girardet, Conseiller communal ;
- M. André Besançon, membre de l'Association de la Vieille Ville ;
- M. Daniel Aubert, guide du patrimoine ;
- Mme Gabrielle Cretegnny, employée de commerce, représentant le hameau d'Allens ;
- M. Laurent Ollivier, spécialiste de l'urbanisme ;
- Me Raymond Ramoni, spécialiste du domaine juridique ;
- M. Christian Pouly, archiviste communal.

## **8. Santé publique**

A la suite des annonces du Conseil fédéral du 13 mars 2020 et des mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19, la Municipalité et la société de Jeunesse de Cossonay se sont associées pour la mise en place d'une plateforme d'entraide aux personnes vulnérables, ceci durant toute la période de semi-confinement.

Mme Nicole Baudet a assisté par visioconférence aux Assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv). La Municipalité a également donné son préavis par bulletin de vote aux assemblées de l'Association du Nord vaudois pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (ASPMAD) et du Réseau Santé Nord Broye (RSNB). Concernant les soins à domicile, rappelons qu'un Centre médico-social (CMS) est présent à Cossonay. Ses locaux sont situés au chemin du Passoir 2, dans l'immeuble des appartements protégés « Clos du Merisier ».

## **9. Affaires sociales**

### **9.1 Action sociale**

Mme Nicole Baudet fait partie du Comité directeur de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) qui compte sept membres. Ce comité siège une fois par mois et traite les différentes affaires liées aux activités de l'ARASMAC, allant du revenu d'insertion aux Agences d'assurances sociales (AAS), des services sociaux privés spécialisés consultés dans le cadre du Centre social régional (CSR) aux relations avec les partenaires et aux services sociaux. Il supervise également l'aspect administratif de cette association ainsi que la gestion de son personnel.

En 2020, les séances de l'ARASMAC se sont déroulées par visioconférence.

Plusieurs séances ont dû être organisées à la suite de l'annonce de départ du directeur de cette association, M. Vouillamoz, en vue d'organiser son remplacement. C'est M. Anthony Vieira qui a repris cette fonction.

Les missions de l'ARASMAC consistent à veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement, veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique, assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région et prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les prestations des CSR sont délivrées aux personnes vivant dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou titulaires d'un permis de séjour, majeures, qui rencontrent de graves difficultés (problèmes financiers, perte du logement, fin d'indemnités du chômage, isolement, etc.).

Les prestations financières du revenu d'insertion (RI) sont données aux personnes dont la totalité des revenus mensuels sont en dessous du minimum vital fixé par la loi. Il s'agit d'une aide financière, généralement temporaire, visant à couvrir les besoins élémentaires des bénéficiaires. Ces derniers peuvent également recourir à un appui social en cas de besoin, pour améliorer leur situation.

## **9.2 Fondation « Le Relais »**

La Fondation « Le Relais », basée à Morges, est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Mme Nicole Baudet est membre de son Comité de direction. En 2020, aucune réunion n'a été organisée en raison de la pandémie. Toutefois, le Comité a maintenu un lien régulier avec l'ensemble des membres pour les renseigner sur la gestion de la structure et des employés durant cette période.

## **9.3 Jeunesse – Le CLAC**

Le centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC) est un lieu destiné à la jeunesse où des travailleurs sociaux font de l'animation socioculturelle. L'accueil libre est le principal outil utilisé au centre. Le jeune est libre de venir et partir quand il le souhaite. Le temps n'étant pas limité, il peut rester 10 minutes, une heure, trois heures (contrairement aux activités sur inscription, comme les mercredis aérés).

Pour le CLAC, l'année 2020 a pris un tournant que personne ne pouvait imaginer, d'abord par une fermeture longue de cinq mois, ensuite par un changement d'habitude dans le centre, conformément aux mesures sanitaires imposées. Il est clair que porter un masque rend la communication difficile avec de jeunes adolescents.

La fréquentation du CLAC est restée stable malgré les mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19. Le service a toutefois été fermé pendant la période de semi-confinement, puis des activités ont eu lieu pendant et en-dehors de l'accueil libre, un camp de jour a pu être organisé pendant les vacances d'octobre, une journée spéciale « escape room » pour la soirée d'Halloween, un atelier cuisine les vendredis, du sport, etc.

Le CLAC est administré par un animateur socioculturel à 70%. 2 monitrices possédant également le Bachelor en travail social contribuent à son fonctionnement, de même qu'un ou une stagiaire étudiant auprès de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL).

La Municipalité est toujours très satisfaite du travail effectué par l'équipe du CLAC, laquelle crée chaque année de nouveaux projets pédagogiques, artistiques ou sportifs, pour l'intérêt et l'intégration des adolescents dans la vie active et sociale.

Des liens se sont créés au fil du temps entre les animateurs et les jeunes dans le cadre des discussions et activités qui sont proposées au sein du CLAC. Un réel besoin de soutien et d'accompagnement, allant des démarches administratives à des questions plus personnelles, est constaté par l'équipe des animateurs.

Tous les trois mois, une séance impliquant la Municipalité, la Direction des écoles et la Gendarmerie, permet aux animateurs d'évoquer de nombreuses problématiques et de partager des informations précieuses. Ces séances permettent de chercher des solutions collectives lors de difficultés rencontrées auprès des jeunes dans l'une ou l'autre des structures.

L'équipe du CLAC est membre de la GLAJ-Vaud, qui est l'association faîtière des organisations de jeunesse du Canton et a rejoint la plateforme romande pour l'animation socioculturelle.



## 9.4 Seniors

En raison des mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19, les activités dévolues aux seniors ont été momentanément interrompues. Pour les personnes seules, un soutien téléphonique a été organisé par les Gardes municipales afin de connaître leurs besoins, ceci jusqu'au mois de juin.

A partir de septembre, quelques activités ont repris selon les normes sanitaires en vigueur.

## 10. Affaires culturelles

### 10.1 Théâtre du Pré aux Moines

- Saison théâtrale 2019-2020

Le Théâtre du Pré aux Moines est désormais une institution bien connue dans la région et dans tout le canton.

La crise sanitaire a touché le domaine culturel de plein fouet en 2020 et malheureusement, le Théâtre a dû fermer ses portes dès le vendredi 13 mars. Grâce à l'excellente organisation de Mme Camille Destraz, Directrice, en collaboration avec le service des locations, les 6 représentations de fin de saison 2019-2020 ainsi que les spectacles programmés pour le début de saison 2020-2021 ont pu être reportés. La direction du Théâtre a dû gérer les répercussions sur la billetterie et faire face à beaucoup de changements dans la programmation 2020-2021.



Mme Camille Destraz dirige le théâtre avec beaucoup de dynamisme et de nouvelles idées. Elle est secondée par Mme Violaine Boschetti qui s'occupe de l'accueil du public et des artistes. Le poste de billetterie a quant à lui été repris dès l'été 2020 par Mme Francine Rochat, en remplacement de Mme Andrée Rochat.



Mme Camille Destraz, par le biais de l'Association des sympathisants au théâtre et amis réguliers du Pré aux Moines (ASTARPAM), a sollicité différentes subventions auprès de la Loterie Romande, la Migros, l'Etat de Vaud et Pro Helvetia, ainsi que divers sponsorings. L'argent récolté a permis de rehausser la qualité d'accueil du Théâtre, de mettre à jour la technique et de réduire le déficit couvert par la Commune. L'Etat de Vaud soutient actuellement le Théâtre à hauteur de CHF 10'000.- par an. Ce montant devrait, dès la crise sanitaire passée, se situer entre CHF 15'000.- et CHF 20'000.- par an.

(action culture : voir sous chapitre 10.3 Cinéma Casino SA)

## **10.2 Exploration du monde**

Compte tenu des mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19, les conférences d'Exploration du monde, soutenues par le Pour-cent culturel Migros et présentées au Théâtre du Pré aux Moines, ont été annulées dès le 13 mars 2020.

## **10.3 Cinéma Casino SA**

Pour rappel, le Cinéma Casino de Cossonay propose d'assister à de nombreuses projections de films numériques, en 3D, en version française (V.F.) et en version originale (V.O.).



M. Claude Moinat, Municipal, et Mme Camille Destraz, font partie du Conseil d'administration du Cinéma Casino.

Le Cinéma de Cossonay et l'association des Amis du Cinéma de Cossonay ont réitéré pour la 6<sup>e</sup> année l'action nommée "Ciné-Seniors", visant à mettre à disposition des abonnements pour les seniors ayant atteint l'âge de la retraite, toutefois cette prestation a été également réduite en raison des fermetures et mesures destinées à lutter contre la pandémie de Covid-19.

En 2019, la Municipalité a travaillé avec le Conseil d'administration de la Société anonyme du Cinéma Casino de Cossonay dans le but de créer 2 salles de cinémas à la route de Morges et ainsi remplacer l'infrastructure vieillissante. Un autre objectif était d'assurer la pérennité du cinéma grâce à la possibilité de diffuser plusieurs films en même temps et d'offrir un espace d'accueil permettant d'organiser des réceptions. A la fin de l'année 2019, le Conseil communal a été sollicité afin d'offrir le cautionnement nécessaire à la Société anonyme pour emprunter la somme nécessaire à la construction des salles. Ce préavis a été refusé par le Conseil communal dans une séance extraordinaire qui s'est déroulée le 13 janvier 2020.

Dans le courant de l'été 2020, et dans le but de relancer la culture à Cossonay, la Municipalité a décidé d'offrir la possibilité aux habitants d'acquérir un bon de CHF 25.- à faire valoir sur l'achat d'un billet de théâtre et d'offrir une partie des entrées au cinéma afin que celles-ci soient proposées à un prix préférentiel de CHF 5.-. 295 bons de réduction valables pour le théâtre du Pré aux Moines, et 624 « pass Cinéma » ont été remis. Si cette offre était initialement valable du 24 août au 31 décembre 2020, elle a malheureusement été stoppée le 4 novembre 2020, consécutivement à la décision du Conseil d'Etat de fermer à nouveaux tous les lieux culturels.

## **10.4 Sociétés locales**

La Municipalité soutient les activités des sociétés locales qui œuvrent dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Elle leur accorde ponctuellement des subsides en fonction des spectacles qu'elles présentent et met gratuitement à leur disposition les locaux dont elles ont besoin. Si les activités des sociétés locales ont été arrêtées durant le semi-confinement, certaines ont pu reprendre dès le mois de juin, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

La Municipalité a offert l'accès aux locaux communaux durant les vacances scolaires d'été 2020 (notamment aux salles de gymnastique), usuellement fermés pour les grands nettoyages, aux sociétés locales qui le souhaitaient.

## 10.5 Bibliothèque

L'année 2020 restera particulière : en effet, si elle a marqué les débuts d'un nouveau duo de bibliothécaires, formé de Laurence Nicod et Florence Texier Claessens, elle a aussi et surtout été rythmée par les mesures sanitaires exceptionnelles édictées par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Ces mesures n'ont pas été sans effets sur la fréquentation et sur le fonctionnement de la bibliothèque tout au long de l'année. La bibliothèque a fermé ses portes durant plus de 2 mois.

Malgré ces semaines de fermeture, le bilan de l'année est positif. En effet, si le nombre total de prêts (21'248) est en baisse par rapport à 2019 (24'609), une comparaison sur les 2 années, des emprunts effectués de janvier à mars, puis de juillet à décembre, mois durant lesquels la bibliothèque a fonctionné normalement en 2020, montre que le nombre de livres prêtés en 2020 est en légère augmentation par rapport à 2019.

Le personnel de la bibliothèque se compose de :

- Mme Camille Destraz, responsable du Service culture et tourisme ;
- Mme Florence Nicod, bibliothécaire responsable ;
- Mme Florence Texier Claessens, bibliothécaire ;
- Mme Natacha Baudet, remplaçante, employée de bibliothèque



### 10.5.1. Statistiques

Statistiques de prêt 2020 (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre)

	Adolescent (dès 13 ans)	Adulte	Enfant (dès 6 ans)	Jeune (9 à 12 ans)	Petit enfant	Tous publics	Total
Livres enfant	1		2672	5	1471	36	4185
BD sans texte			24		273	3	300
BD	317	743	1887	832	55	2590	6404
Livres de contes		1	35	1	4		41
Documentaires	3	483	713	138	149	38	1524
DVD	181	71	298	207	57	268	1102
Livre-CD		9	173		8	5	195
Magazines		179	50	60	52	6	347
Mangas	260	2	79	187		50	578
Gros caractères		54					54
Premières lectures			600				600
Récits		62					62
Romans	417	3411	1180	847	6	15	5856
<b>Total</b>	<b>1179</b>	<b>5015</b>	<b>7671</b>	<b>2277</b>	<b>2075</b>	<b>3031</b>	<b>21248</b>



## **Valérie Induni, Municipale**

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2006

Dicastères : Ecoles ; Petite enfance ; Cultes ; Transports ;  
Intégration.

### **11. Ecoles**

#### **11.1 Réorganisation scolaire**

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, les établissements scolaires primaire et secondaire sont séparés en deux entités distinctes.

L'établissement primaire (degrés 1 à 8P) concerne 11 communes (Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Senarclens). Cet établissement compte 790 élèves (+15), dont 344 (+3) habitent Cossonay.



L'établissement secondaire (degrés 9 à 11S) concerne 17 communes (les communes citées ci-dessus, auxquelles s'ajoutent les communes de Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville). Cet établissement compte 545 élèves (+22), dont 140 pour Cossonay (+10).

Le nombre total d'élèves de Cossonay est en légère augmentation (+ 13 élèves par rapport à l'année précédente).

#### **11.2 ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthaz**

##### **11.2.1 Gestion**

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2020. 2 préavis lui ont été soumis.

Le Comité directeur s'est réuni à 13 reprises, en présentiel ou par visioconférence. L'espacement des séances, de l'ordre d'une fois par mois, est tout à fait pertinent, en regard de l'activité. Celle-ci est moins conséquente que celle de l'association primaire, notamment parce qu'elle concerne un seul site, celui du Pré aux Moines (PAM).

##### **11.2.2 Covid-19**

Le Covid a fait son apparition au début de l'année 2020 et a énormément marqué la vie scolaire, avec la fermeture de toutes les classes du Canton, le 16 mars. Du jamais-vu ! Ce fut un immense coup de tonnerre pour tous les intervenants liés à l'école. La semaine précédant cette annonce de fermeture, une « cellule de crise » a été mise sur pied. Dès l'annonce effective de fermeture,

il a fallu prendre rapidement des mesures pour informer les élèves et leurs parents, organiser le service d'accueil scolaire (SAS), surtout aux degrés primaires, informer les divers partenaires (transports scolaires, personnel de l'horaire continu et des devoirs surveillés, communes membres de l'association scolaire, personnel de conciergerie, entre autres).

Les enseignants ont très rapidement dû s'organiser pour mettre en place un enseignement à distance. Le service d'accueil scolaire n'a pas été nécessaire pour les élèves secondaires, mais les enseignants secondaires ont toutefois aussi participé à l'accueil dans les deux établissements primaires (Cossonay Veyron-Venoge et Penthalaz-Venoge).

A mi-mai, rebelote avec le retour des élèves en classe et l'obligation de normes strictes d'hygiène et de distance sociale à faire respecter. L'ensemble des locaux scolaires doit être désinfecté deux fois par jour, d'où un travail très important pour les services de conciergerie.

### 11.2.3 Transports des élèves

A la suite de l'appel d'offres annoncé l'année dernière pour les transports scolaires primaire et secondaire des communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville, c'est l'entreprise CarPostal qui a remporté ce marché. Cette nouvelle offre permet d'avoir des transports scolaires moins onéreux.

Pour la période allant jusqu'à l'été 2027, l'ASICoPe peut ainsi travailler avec MBC pour les communes « du haut » et CarPostal pour les communes « du bas ». La situation est un peu plus simple avec MBC qui transporte les élèves tantôt en transport scolaire, tantôt via les lignes publiques. Elle est plus compliquée pour CarPostal car tous les élèves sont transportés par des transports scolaires, à l'exception du funiculaire. La complexité du réseau et les nombreux sites primaires compliquent la fluidité des courses.

La situation liée au Covid a posé des questions financières qui sont encore partiellement à l'étude.

Quelques incivilités, peut-être liées au manque d'activités sportives ou culturelles, ont été constatées. Toutefois, grâce au professionnalisme des chauffeurs, il a toujours été possible de ramener le calme.

La collaboration avec l'entreprise Microgis permet un vrai gain en matière de travail pour le secrétariat de l'Association, tant dans la mise en place des horaires de transport que dans les contacts avec les chauffeurs et le traitement des incivilités.

A la fin de l'année, il a été annoncé qu'une nouvelle ligne de transports publics serait mise en fonction dès l'été 2021. Cette ligne, n° 58, exploitée par les transports publics lausannois (TL), reliera la gare de Bussigny à la gare de Cossonay-Penthalaz, via Mex, Vufflens-la-Ville et Penthaz. Elle sera prolongée deux fois par jour jusqu'au PAM, ce qui permettra de transporter une partie des élèves de ces villages via des transports publics (en fonction des capacités des bus), ce qui est déjà le cas d'une grande partie des élèves de la région de Cossonay.



#### 11.2.4 Accueil de midi sur le site du PAM

Mme Ingrid Lüchinger, responsable de la cantine depuis son ouverture, a pris sa retraite à fin juin 2020. Elle a été remplacée par Mme Monique Dessibourg, déjà active comme surveillante et qui a désormais la fonction de co-responsable aux côtés de Mme Florence Texier-Claessens.



Le COVID-19 a beaucoup marqué l'horaire continu. La cantine a été fermée du 16 mars au 11 mai. Par ailleurs, le second semestre a été très tendu. La pandémie a eu un effet marqué sur les élèves qui ont été beaucoup plus agités et perturbateurs que d'habitude.

Du personnel supplémentaire a été engagé, en raison du surcroît de travail généré par le coronavirus Covid-19 : désinfection journalière des tables et des chaises, surveillance du lavage des mains, ainsi que du port du masque (pour les élèves dès 12 ans) dans les divers espaces surveillés.

Au niveau du PAM, les élèves ont créé de beaux panneaux pour décorer la cantine scolaire, qui s'appelle désormais le RestOPam. La salle a été complètement réaménagée et est beaucoup plus accueillante qu'auparavant ; du mobilier plus clair a été installé (les tables existantes ont été poncées et de nouvelles chaises achetées). Une porte supplémentaire a été créée pour faire office de sortie de secours. Grâce à son vitrage, elle apporte beaucoup de lumière dans le réfectoire.

La salle de pique-nique à CossArena est toujours bien fréquentée, surtout en hiver.

Le Conseil des élèves, qui se réunit une fois par mois au PAM, en présence d'une doyenne, a été très actif sur la question de l'horaire continu. Les Municipales des écoles et des bâtiments y participent une à deux fois par année.

Le Comité directeur a mis en place un cours de coaching pour les surveillants de l'horaire continu, qui débutera durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Cette démarche sera très utile pour que les surveillants sachent quelle attitude adopter dans leurs contacts avec des groupes d'adolescents.

### **11.3 ASICOVV – Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron Venoge**

#### 11.3.1 Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé à 2 reprises.

Le Comité de direction s'est réuni à 23 reprises en présentiel ou par visioconférence, en raison du coronavirus Covid-19. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels, tels que les transports, les devoirs surveillés, l'accueil de midi, les contrôles dentaires et les relations avec les communes.

#### 11.3.2 Covid-19

*Voir le point 11.2.2 (pour les remarques générales.* Concernant le Service d'accueil scolaire mis en place pour les élèves du degré primaire (SAS), il a fonctionné tout d'abord sur deux sites, puis uniquement aux Chavannes. 15 à 20 enfants en provenance des différents villages de l'établissement y ont été accueillis du lundi au vendredi, du matin au soir, y compris durant les vacances de Pâques. Il s'agissait en particulier des enfants dont les parents devaient travailler, dans cette période de semi-confinement, notamment les employés du secteur médical.

### 11.3.3 Transports

Le service fourni par MBC pour les transports scolaires donne entière satisfaction. Peu d'incidents de type retards ou oublis de bus ont été constatés.

Les prestations ont été suspendues du 16 mars au 11 mai. Cette interruption a eu un impact sur la facturation. La société MBC a déposé une demande de RHT auprès de la caisse de chômage et s'est engagée à déduire les sommes ainsi récupérées des coûts des frais variables facturés à l'Association. Cette procédure était encore en cours à la fin de l'année. De ce fait, pour les comptes 2020, seule la part des frais liée à l'économie de carburant pour les km non parcourus a été déduite en fin d'année.

Pour les transports des élèves primaires également, un mandat a été attribué à l'entreprise Microgis pour la planification des transports afin de permettre d'alléger la charge de travail du secrétariat, tout en garantissant un service de qualité. Les décisions particulières, notamment celles relevant de problèmes de discipline dans les transports scolaires, restent toujours en mains du Comité de direction. Ce dernier est satisfait des prestations fournies.

### 11.3.4 Bâtiments scolaires

Durant l'année, le Comité de direction s'est attelé à la détermination des loyers des bâtiments scolaires. Ainsi, pour chaque collège, il a été décidé de fixer un loyer forfaitaire, auquel s'ajoutent les frais de conciergerie, en fonction d'un décompte établi séparément. Le loyer est calculé par type de classe (CHF 10'000.- par classe, CHF 5000.- par salle de dégagement et salle spéciale, CHF 5000.- par salle des maîtres, CHF 48'000.- par salle de gymnastique et CHF 24'000.- par salle de rythmique).

En ce qui concerne Cossonay, 6 classes de 7-8P sont toujours situées au PAM, de même que la direction scolaire primaire (jusqu'en juillet 2021). Les élèves du degré primaire enclassés à Cossonay utilisent également les salles de gymnastique du PAM3 et de CossArena. Une convention a été passée avec l'ASICoPe qui loue ces divers locaux à la Commune et en refecture une partie à l'ASICOVV.

En fonction de l'ouverture du Complexe scolaire des Chavannes en août 2021, la direction de l'Etablissement a travaillé, durant le dernier trimestre de l'année, aux enclassements de la rentrée 2021-2022. Ces démarches ont conduit à repenser l'organisation de l'Etablissement en termes de locaux scolaires. Il a ainsi été décidé lors de la séance du Comité de direction du 12 novembre 2020, de procéder à la fermeture de plusieurs collèges, soit ceux de Chavannes-le-Veyron (1 classe), La Chaux et Grancy (2 classes chacun). Cette décision, basée sur des considérations d'ordre pédagogique et de continuité de la journée de l'élève, en particulier en matière d'accueil parascolaire, a déclenché une onde de choc dans les communes concernées. Les autorités communales ont rapidement pris contact avec le Comité de direction afin de lui demander une discussion commune. Par ailleurs, de nombreux habitants ont signé des pétitions dans les trois communes concernées.

### 11.3.5 Complexe scolaire des Chavannes

Durant l'année, les travaux de la Commission de construction se sont accélérés. Si durant le premier semestre, la Commission a encore fonctionné au rythme de 2 séances mensuelles, le second semestre a vu une nette augmentation du volume de travail. C'est ainsi que la Commission a décidé d'agencer une matinée de travail par semaine, avec en alternance le suivi du chantier et les questions liées à l'exploitation future du site, aux niveaux opérationnel, administratif et juridique. Cette commission a ainsi effectué les travaux suivants :

- Visites régulières du chantier ;
- Choix des divers éléments constructifs (revêtements de sols, luminaires, mobilier fixe des salles de classes, etc...) ;
- Mise en place du réseau informatique et téléphonique ;
- Répartitions financières entre les divers partenaires ;
- Aménagements extérieurs ;
- Mise en place de la PPE et de conventions entre les propriétaires.

La salle qui devait initialement être utilisée en tant que salle d'activités créatrices textiles accueillera finalement la bibliothèque scolaire.

Mme Valérie Induni, membre de la Commission de construction, collabore étroitement avec le réseau AJERCO pour les détails de finition des locaux destinés à la garderie et à l'UAPE et est chargée de la coordination entre la Commune et la Commission de construction, sur les aspects liés aux aménagements extérieurs.

La manifestation prévue pour la pose de la première pierre, en mars, a malheureusement dû être annulée. La Commission de construction espère qu'une belle inauguration pourra être organisée en 2021. Relevons enfin que les travaux de construction ont pu se poursuivre à un rythme normal malgré la pandémie, ce qui permettra une ouverture du Complexe à l'été 2021.

Au niveau financier, 3 crédits de construction ont été obtenus par l'ASICOVV, avec des durées variables, afin de pouvoir bénéficier de taux bas et d'une plus grande souplesse dans les renouvellements.

#### 11.3.6 Cantines pour l'horaire continu (7-8P)

La situation sanitaire a engendré la mise en place de mesures de protection édictées par le Département (distances à table, service des repas, désinfection des mains, désinfection des surfaces, port du masque par le personnel), tant à la cantine de L'Isle (ASICOVV) qu'à celle de Cossonay, placée sous l'égide de l'ASICoPe.

Les repas sont fournis sur les deux sites par la société Miam-Miam Sàrl (dirigée par M. Najdat Barmada), qui donne entière satisfaction.

A L'Isle, une charte de l'accueil de midi a été mise en place, fruit d'une collaboration entre les élèves, les enseignants et les accueillantes, afin de compléter le règlement en place. Cette charte définit plus particulièrement le périmètre d'accueil des élèves sous la surveillance du personnel.

#### 11.3.7 Cantines villageoises (1-6P)

Des cantines scolaires villageoises accueillent les élèves primaires dans diverses localités : Cuarnens, Gollion, Grancy et Cossonay (PAMtine). 8520 repas y ont été servis durant l'année civile. L'association scolaire verse toujours aux communes concernées CHF 3.- par repas.

#### 11.3.8 Devoirs surveillés

Des périodes de devoirs surveillés (DS) sont proposées aux collèges des Chavannes, du PAM et de L'Isle. Les sessions ont lieu soit pendant la pause de midi, soit l'après-midi après l'école, selon les sites. Durant l'été, 5 nouveaux surveillants ont été engagés à la suite du départ de plusieurs titulaires, notamment pour des reprises de formations professionnelles. Il y a actuellement 7 surveillants, ainsi qu'une personne pour le goûter aux Chavannes.



### 11.3.9 Patrouilleurs scolaires

Une équipe d'une quinzaine de patrouilleurs scolaires assure la traversée de certains axes routiers et permet des trajets sûrs pour les écoliers de Cossonay. 4 passages sont sécurisés depuis longtemps : Vieille-Ville, Chavannes, Rte de Morges et Allens. Les patrouilleurs travaillent désormais également en début de matinée, moment particulièrement délicat en période hivernale, depuis que l'horaire de tous les élèves a été unifié (également pour les 1-2P, autrefois école enfantine). Depuis la fin des travaux sur la Grand-Rue, une patrouille scolaire a été ajoutée au droit de la place de la Tannaz.

Deux responsables des patrouilles sont chargées de la mise en place des horaires de travail, en collaboration avec la Municipale des écoles, ainsi que des plannings mensuels et des relations avec la Bourse communale pour la gestion des salaires.

Mme Nathalie Martin, collaboratrice à l'Office de la population, tient à jour la liste des patrouilleurs, s'occupe de leur inscription auprès du BPA (assurance-accident durant l'activité) et de leur inscription aux cours de formation du service de prévention de la gendarmerie.

L'ASICOVV prend en charge le 25% des coûts des patrouilles scolaires.

## **12. L'ASPIC – Association de la piscine intercommunale des Chavannes**

Le Comité directeur a siégé à 10 reprises en 2020. Il a notamment traité les points suivants :

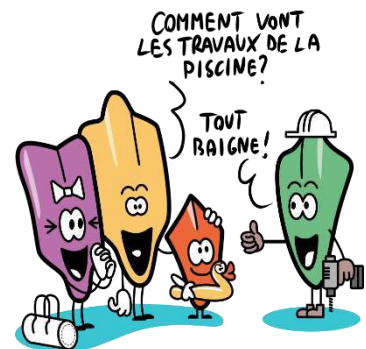
- Validation des comptes 2019 et du budget 2021 ;
- Obtention de tous les financements nécessaires à la réalisation du projet ;
- Obtention de la confirmation du soutien de CHF 600'000.- du Fonds du sport vaudois, ainsi que de l'aide à fonds perdu de CHF 400'000.- du Canton ;
- Organisation d'un point presse en septembre pour la présentation du projet, avec un bon retour dans les médias ;
- Visite du Complexe avec les Comités de direction ASICOVV, ASIVenoge et ASICoPe, ainsi que les directions des écoles et les membres de la Municipalité de Cossonay ;
- Décision de poser des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du toit du Complexe ;
- Détermination des tarifs applicables dès l'entrée en fonction de la piscine.



Le responsable technique et d'exploitation de la piscine a été engagé et est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il s'agit de M. Arnaud Reymond, au bénéfice d'une formation très complète et qui a travaillé en dernier lieu à la Piscine et Patinoire de Montchoisi à Lausanne.

Le site Internet de l'Association a été mis en ligne et sera complété durant le premier semestre 2021. Il permettra notamment l'achat de tickets et d'abonnements en ligne. Il a été élaboré par une société locale basée à Vufflens-la-Ville ([www.aspicoss.ch](http://www.aspicoss.ch)).

Afin de créer une identité visuelle complète, un mandat a été donné à M. Romain Mange, artiste connu de notre région.



## **13. Accueil de jour des enfants**

### **13.1 AJERCO**

Le Comité directeur a siégé à 9 reprises durant l'année.

Il a notamment traité des points suivants :

- Reprise de la garderie l'OASIS à Eclépens ;
- Extension de l'accueil en UAPE aux écoliers de 5-6P, en maintenant la priorité aux écoliers de 1-4P ;
- Création de 12 places supplémentaires à l'UAPE d'Eclépens « Les Frimousses » ;
- Création de deux nouvelles structures : une garderie de 22 places à Mex, « La Mexsonnette » et une UAPE de 24 places à Penthaz, « Les p'tits Guêpiers » ;
- Lancement des réflexions sur les prestations proposées aux écoliers de 7 et 8P pour répondre aux besoins des parents et aux exigences légales ;
- Fin du mandat politique de deux membres, Mme Ingrid Rossel, Municipale à Vufflens-la-Ville et Présidente du Comité de direction, ainsi que Mme Fabienne Favre, Municipale à Eclépens. Deux nouvelles personnes ont été nommées au Comité de direction : Mme Maryline Sieber, Municipale à Orny et Mme Caroline Jaugey, Municipale à Vufflens-la-Ville. M. Yves Jauner, Municipal à Penthalaz a été élu à la présidence et Mme Valérie Induni à la vice-présidence.
- Lors de la période de semi-confinement lié à la pandémie de Covid-19, un accueil d'urgence a été mis en place ; le délai de dédite pour la résiliation des contrats d'accueil a été revu, les salaires ont été maintenus et un fonds spécifique « Covid-19 » a été créé lors de la clôture des comptes 2019.

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois. Deux préavis lui ont été soumis :

- Comptes et rapport de gestion 2019;
- Budget de fonctionnement pour l'année 2021.

Au niveau des ressources humaines, AJERCO représente 107 ETP, en augmentation de 23 ETP (personnel des structures, y compris les apprentis et les stagiaires), en sus des 53 accueillantes en milieu familial (-5). La direction et les services supports ne sont pas compris dans ce total ; AJERCO bénéficie de la mutualisation de ses ressources avec l'ARAS JUNOVA (Association de la région d'action sociale Jura Nord Vaudois).

### **13.2 Accueil collectif préscolaire**

Les 8 garderies du réseau, avec leurs 208 places, ont permis d'accueillir 544 enfants, des bébés jusqu'aux « grands ».



### **13.3 Accueil familial de jour**

L'accueil familial de jour dispose de 194 places d'accueil en préscolaire et de 181 places d'accueil en parascolaire. Les 53 accueillantes en milieu familial (AMF) ont ainsi accueilli 255 enfants en âge préscolaire et 238 écoliers.

### **13.4 Accueil parascolaire**

Les 7 UAPE en fonction (Cossonay, Penthalaz, Vufflens-la-Ville, La Sarraz, Cuarnens, Penthaz et Eclépens) disposent de 172 places et ont accueilli 368 enfants.

### **13.5 Enfants de Cossonay**

Les statistiques à fin 2020 sont les suivantes :

- 107 enfants accueillis en garderie ;
- 85 enfants accueillis en UAPE ;
- 36 enfants en accueil familial préscolaire ;
- 16 enfants en accueil familial parascolaire ;
- 7 enfants en liste d'attente pour l'accueil familial ;
- 100 enfants en liste d'attente pour l'accueil en garderie ou UAPE.

Ce dernier chiffre montre l'importance des locaux qui seront ouverts en été 2021 à Cossonay (+28 places en UAPE et +22 places en garderie). Pour rappel, une place permet en moyenne l'accueil de 2 enfants.

### **13.6 Ludothèque intercommunale de la Venoge**

La Ludothèque continue à être financée (à l'habitant) par les communes membres, à savoir Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Lussery-Villars et Daillens. Chaque commune est représentée dans la Commission de gestion par un membre de sa Municipalité.

Durant l'année, la Commission de gestion, en collaboration avec la ludothécaire, a réfléchi à un éventuel déménagement de la ludothèque, en raison de la faible surface des locaux actuels, situés sous le PAM3. Toutefois, aucune solution plus adaptée n'a été retenue et la ludothèque restera au même endroit.

La ludothèque a été fermée pendant la période de pandémie puis a pu rouvrir avec un plan de protection : nombre limité de personnes dans les locaux, station de désinfection des mains à l'entrée, mise en attente des jeux réceptionnés, avant une nouvelle location. Pour la même raison, la journée nationale du jeu a dû être reportée à l'année 2021.

Quelques statistiques :

- 9 ludothécaires, dont 8 bénévoles et une ludothécaire responsable ;
- 60 abonnements en cours pour 98 abonnés ;
- 971 jeux, dont 337 jeux acquis durant l'année ;
- 5147 locations.

### 13.7 La PAMtine (structure communale)

Un changement a eu lieu cette année avec le départ de la responsable, Mme Cristina Maurel, qui a eu l'occasion d'être engagée dans une structure du réseau d'accueil de jour des enfants. Elle a été remplacée par Mme Carina Varidel, qui dispose d'un bachelors en enseignement acquis dans son pays d'origine et d'un CFC d'assistante socio-éducative (ASE). La transition avec l'équipe en place s'est très bien déroulée.

L'équipe, formée de 3 personnes, a mis cette année l'accent sur un accompagnement basé sur l'encouragement positif. Elle a proposé des activités mettant en valeur le meilleur de chaque enfant, afin de créer une ambiance chaleureuse fondée sur le respect, la tolérance, l'amitié, la générosité et la solidarité.

Après le repas certifié Fourchette Verte, certaines activités (par exemple le bricolage) sont proposées, mais sans obligation. Si la salle de gym est libre, les enfants peuvent également aller y jouer en compagnie d'une accueillante.

Un colloque d'équipe mensuel a été mis sur pied, dans le but d'évaluer l'accueil et de proposer de nouvelles idées.

#### Quelques chiffres

- 58 enfants, âgés de 4 à 10 ans, sont inscrits dans la structure.
- 54 viennent régulièrement.
- quelques parents ont fait du télétravail et fait rentrer leurs enfants à la maison pour le repas de midi.
- 44 enfants viennent du collège des Chavannes, 14 des collèges de Gollion et Cuarnens.



### 13.8 La Goûtine (structure communale)

Deux personnes travaillent à la Goûtine ; la responsable, au bénéfice d'une formation d'éducatrice HES et une collaboratrice au bénéfice d'une formation en animation.

La structure, qui accueille des écoliers de la 5P à la 8P, ainsi que des écoliers dès la 3P (fratrie), est en pleine expansion. Ce succès est sans nul doute lié (au-delà de la qualité de l'accueil) à la modification du tarif de prise en charge, qui a diminué de CHF 5.- par après-midi et de CHF 10.- pour la prise en charge groupée dans les deux structures (Goûtine et PAMtine). De nombreux parents font appel, d'ailleurs, à ces deux structures pour l'accueil de leur enfant, ce qui en fait une offre complémentaire d'accueil parascolaire par rapport à l'accueil du réseau AJERCO.



Une rencontre a eu lieu entre la Municipale en charge du dossier et la responsable des structures d'accueil au sein du réseau AJERCO, afin d'évaluer la pertinence d'avoir deux types de structures dans notre Commune, dès l'ouverture de 28 places supplémentaires en UAPE dans la localité dès août 2021 (+4 places à Croquétoiles, qui sera située dans le Complexe des Chavannes et 24 nouvelles places au Bosquet). En fonction de la liste d'attente très importante pour l'accueil parascolaire (voir point 13.5), il a été constaté qu'il n'y aura pas de concurrence entre ces structures et que le binôme PAMtine – Goûtine conserve sa raison d'être aux côtés des structures du réseau.

Pour rappel, l'OAJE (Office d'Accueil de Jour des Enfants) a demandé à la Municipalité de trouver de nouveaux locaux pour la Goûtine, les locaux actuels n'ayant pas de fenêtres. La Municipalité a examiné diverses solutions et a finalement décidé de déplacer la Goûtine dans de nouveaux locaux en avril 2021.

Quelques chiffres :

- 35 enfants de 6 à 11 ans, inscrits pour 1 à 4 après-midi.
- 14 à 24 enfants présents par après-midi.

## **14. Transports et mobilité**

### **14.1 Funiculaire de la Ville à la Gare de Cossonay et navettes**

En 2020, ce sont 238'265 voyageurs qui ont transité entre Cossonay et la Gare CFF ou inversement au moyen du funiculaire. Ils étaient 338'311 en 2019, ce qui représente une baisse de fréquentation de 30%, due principalement aux mesures de semi-confinement. Le funiculaire transporte toujours une partie des élèves de Penthalaz enclassés au PAM dans les classes de degrés 7 à 11.

Les travaux de transformation consistant à reconstruire totalement la station supérieure et reconstruire la station inférieure en maintenant la poutraison, ainsi qu'en modifiant la pente à la Gare de Cossonay-Penthalaz, ont débuté durant l'année. Un service de bus de remplacement est en place, depuis l'arrêt Cossonay-Centre. De grands bus sont en fonction, ce qui évite les problèmes de capacité rencontrés lors des précédents travaux, durant lesquels seuls de petits bus étaient utilisés.

En ce qui concerne la station supérieure, la Municipalité a rencontré la société MBC pour demander l'aménagement d'un parking pour vélos de 40 places non couvert. Celui-ci sera réalisé et payé par MBC.

Le projet de navettes autonomes est en attente. Toutefois, la station supérieure est conçue de manière à pouvoir accueillir deux navettes dans des garages intégrés à l'infrastructure.

### **14.2 Mobility**

Durant l'année, la voiture Mobility de Cossonay a effectué 189 trajets pour un total de 10'082 km.

### **14.3 Cartes journalières « communes »**

La Commune continue de mettre à disposition de la population de Cossonay et de 10 communes avoisinantes 4 cartes journalières de transports publics. En 2020, 1000 cartes ont été vendues sur un total de 1'464 cartes. En 2019, 1'372 cartes avaient été vendues. La diminution constatée durant l'année est essentiellement due à la pandémie.

### **14.4 Avenir de la mobilité dans notre région**

#### **14.4.1 La gare**

La Municipalité est toujours étroitement intégrée aux démarches liées à la gare de Cossonay-Penthalaz et la Municipale en charge des transports participe à chaque séance. Les travaux du groupe de travail se sont poursuivis en 2020, avec la présence de représentants des Communes de Cossonay et de Penthalaz, de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes, VD), des CFF, des MBC, de CarPostal, de l'ARCAM (Association de la Région de Cossonay – Aubonne – Morges), de l'ARGVD (Association Régionale du Gros-de-Vaud), du SDT (Service du Développement Territorial) et de Fenaco (Landi), pour évaluer les possibilités du site et, en particulier, la réalisation d'une gare routière. Le travail a été passablement ralenti par la pandémie.

En raison du rôle central de la gare pour la population, la Municipalité a décidé de participer au financement de l'étude du bureau RR&A (Roland Ribic et Associés), aux côtés de la Commune de Penthalaz, pour la part non couverte par le financement cantonal (50%).

En fin d'année, les travaux de transformation de la gare ont débuté. Pour rappel, il s'agit de la création d'un nouveau passage sous-terrain, avec des rampes permettant en particulier un accès au quai n° 2 aux personnes à mobilité réduite et aux personnes avec des poussettes, ainsi que du rehaussement des quais n° 1 et 2, pour un accès sans marche jusque dans les trains.

#### **14.4.2 Mobilité Cossonay / Penthalaz**

Le groupe de travail rebaptisé « circulation et mobilité dans le bassin versant du centre régional de Cossonay-Penthalaz » se réunit une fois par année, en janvier, sous l'égide des Préfectures de Morges et du Gros-de-Vaud pour étudier l'évolution des mesures déterminées dans la feuille de route définie par ce même groupe.

#### **14.4.3 Mobilité douce**

Le groupe de travail « mobilité douce », chargé d'étudier des pistes d'amélioration pour la mobilité piétonne et cycliste à Cossonay, a terminé ses travaux durant l'année. Ce travail a abouti à la création d'un plan de mobilité douce, qui a été validé par les membres du GT, ainsi que par la Municipalité.

Durant l'année, le préavis n° 07/2020 pour la réalisation d'arrêts de bus, d'un trottoir et d'un collecteur d'eaux claires à la route d'Aubonne a été présenté au Conseil communal. Les travaux ont été réalisés durant le deuxième semestre de l'année 2020, à l'exception de la pose des deux abribus, qui sera réalisée au moment de la mise en service des arrêts, en août 2021.

Une étude de faisabilité pour la création d'arrêts de bus au Bicentenaire (près du giratoire) et près de l'étang du Sépey est en cours.

La Municipalité a décidé d'étudier la possibilité de marquer des bandes cyclables, mesure préconisée par le Canton dans le cadre de la pandémie. Cette étude a abouti en fin d'année et devrait permettre un marquage de bandes cyclables au printemps 2021, en prolongement de ceux réalisés sur routes cantonales, lorsque les largeurs des routes le permettent.

## **15. Cultes**

Les communes de la Paroisse protestante de Cossonay-Grancy se réunissent une fois par année pour discuter du programme des cultes et de l'utilisation des divers lieux de culte. Il a été décidé que la majeure partie des cultes auraient lieu au Temple de Cossonay et que les autres lieux de culte seraient surtout utilisés lors de célébrations religieuses particulières, telles que durant la période pascale ou la période de Noël.

Concernant l'église catholique de La Sarraz, un architecte de la région a été mandaté pour la planification, les appels d'offres et le suivi des travaux de rénovation. Il a collaboré durant l'année avec la DGIP (Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine) et avec la Commission d'art sacré de l'Eglise catholique, afin de déterminer les travaux les plus urgents à exécuter. Les travaux vont se poursuivre en 2021, lorsque toutes les autorisations auront été accordées.



## **16. Intégration**

### **16.1 Cours de français**

Les cours de français selon la méthode FIDE (français intégration), dispensés à Cossonay, ont à nouveau rencontré un grand succès. Ils ont été supprimés durant une semaine en mars en raison des mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19, puis ont pu reprendre en visioconférence, tout d'abord à l'essai durant une semaine, puis de manière régulière, pour les cours A1, A2 et B1. Toutefois, les cours A0 n'ont pas pu être donnés sous cette forme car il était trop compliqué de travailler à distance pour des personnes débutant l'apprentissage du français. A partir du mois de novembre, toutefois, ces cours A0 ont également pu reprendre en visioconférence, grâce à une leçon spéciale d'utilisation des moyens informatiques organisée par la formatrice (téléchargement du programme spécifique Kahoot, utilisation de Zoom, apprendre à se connecter, etc.). Le bureau cantonal d'intégration (BCI) a fait un appel aux communes pour connaître les besoins spécifiques liés aux cours en visioconférence et a financé du matériel pouvant être mis à disposition des élèves en cas de besoin, notamment des tablettes numériques, ainsi que des logiciels spécifiques.



Le BCI a également organisé 3 webinaires pour les formateurs, afin d'apporter de nombreux conseils de formation à distance. Les élèves ont globalement bien progressé, notamment en grammaire et en orthographe, mais ce fut plus compliqué pour les thématiques FIDE qui sont traitées au travers de documents authentiques ou des jeux de rôle et de mise en situation.

Tout au long de l'année, la participation a été d'environ 80% et un questionnaire de satisfaction anonyme a été rempli par la quasi-totalité des élèves, avec un taux de satisfaction très important. Au-delà du financement pérenne des communes de Cossonay, La Sarraz, L'Isle et Pomaples, une dizaine de communes de la région ont accepté de participer financièrement pour chacun de leurs élèves, ceci pour chaque année concernée.

La mini-garderie a peu fonctionné, puisque la majorité des cours a eu lieu en visioconférence.

La Municipalité remercie la formatrice qui, dès l'interruption due aux mesures de lutte contre le coronavirus Covid-19, a tout entrepris pour modifier ses cours et les rendre compatibles à distance, avant même les décisions spécifiques du BCI.

#### Quelques chiffres :

- Cours A0 : 15 participants au long de l'année ;
- Cours A1 : 12 participants ;
- Cours A2 : 19 participants ;
- Cours B1 : 7 participants ;
- Parmi les 53 participants, une moitié vient de divers pays d'Europe, l'autre moitié d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et d'Asie.

### **16.2 Action parrainages**

L'équipe de coordination de l'Action parrainages Venoge (composée de 7 membres, dont la Municipale en charge de l'intégration) s'est retrouvée à 3 reprises, dont une fois par visioconférence. Il y a eu une seule rencontre des parrains et marraines de la région, en février. Un grand repas en commun réunissant les parrains, marraines et personnes réfugiées, qui devait avoir lieu en août, a malheureusement dû être reporté en raison du Covid-19.

La paroisse réformée de Cossonay et environs a organisé un culte en octobre, animé par des membres de l'Action parrainages et des personnes réfugiées. Ce fut l'occasion d'une collaboration entre des personnes des différents villages de la région et d'une information sur ce que veut dire « vivre la vie d'un réfugié en Suisse ».

L'Action parrainages est totalement indépendante des communes en matière financière. Elle a bénéficié, au cours de l'année, de deux soutiens : une collecte d'une célébration œcuménique et un don de l'Eglise évangélique de Cossonay.

La pandémie a beaucoup marqué la vie des personnes réfugiées : il y a eu les périodes de confinement, les gens n'ont pas pu aller travailler, les cours de conversation française organisés par l'Action parrainages ont été supprimés ; les contacts entre personnes réfugiées et marraines et parrains ont été réduits ou suspendus. Plusieurs parrains et marraines sont des retraités et étaient donc à risque. Cette période a donc été particulièrement difficile pour une population qui est déjà coupée de ses liens familiaux, éloignée de son pays d'origine et a souvent des difficultés à comprendre et / ou à parler le français, ce qui complique l'intégration.



Quelques chiffres :

- 25 parrainages en cours, soit l'accompagnement de 27 adultes, 19 adolescents et jeunes et 26 enfants.
- 5 nouveaux parrainages durant l'année.
- 4 départs de la région.
- 17 parrainages de réfugiés d'Erythrée, 5 de Syrie, 4 d'Afghanistan, 3 du Kosovo, 1 de Guinée Conakry, 1 du Kenya, 1 d'Ethiopie et 1 de Turquie.



## **Claude Moinat, Municipal**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> août 2010

Dicastères : Finances ; Routes et chemins ; Service des eaux et épuration ; Services industriels.

### **17. Finances**

En ce qui concerne le dicastère des finances, M. Claude Moinat s'est entretenu avec M. Bernard Augsburger, Boursier communal, et résume ci-après leurs discussions.



#### **Emprunts communaux**

Au 31 décembre 2019, les emprunts se montaient à CHF 28'139'390.50 et se décomposaient de la manière suivante :

Emprunts à court terme :	CHF 6'000'000.00
Emprunts communaux :	CHF 22'139'390.50

Ceci représente une diminution des emprunts de CHF 962'159.50 par rapport à 2019.

#### **Programme de numérisation et de validation des factures fournisseurs**

Depuis la mise en place de cet outil, le constat a été fait que la gestion des factures est optimale, ces dernières sont intégralement traitées par ce système.

### **18. Routes et chemins**

#### **18.1 Généralités – Entretien**

Comme chaque année, des travaux de réparation de regards d'eaux claires et usées (EC-EU) et autres gueules de loup, d'aménagement de bords de routes et chemins vicinaux ont été réalisés. Les routes et chemins sont balayés le vendredi par l'entreprise Ça Balaie.com (CBC), en principe aidée par un employé communal qui souffle les déchets et les feuilles dans les recoins que la machine ne peut pas atteindre.

En outre, le Secteur des travaux et de la voirie a réalisé de nombreux petits travaux, tels que de nouvelles installations ou réfection de signalisations, réfection de bordures, pavage etc.

**Préavis n° 01/2018, projet de changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au Chemin du Stand :**

La pose du tapis définitif a été réalisée.

Coûts estimés : CHF 701'665.50 TTC  
Dépenses actuelles : CHF 594'884.20

Quelques factures, dont les honoraires d'ingénieurs, n'ont pas encore été présentées.

**Préavis n° 06/2020, demande de crédit relative à la réalisation d'aménagements routiers dans le hameau d'Allens :**

Les travaux sont terminés à satisfaction.

Coûts estimés : CHF 70'000.00  
Dépenses actuelles : CHF 42'613.10

Quelques factures, dont les honoraires d'ingénieurs, n'ont pas encore été présentées.



**Préavis n° 02/2018, projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Nord) :**

Les travaux sont terminés.

Coûts estimés : CHF 683'895.00  
Dépenses actuelles : CHF 553'740.05

Quelques factures, n'ont pas encore été présentées.

**Préavis n° 06/2019, projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée de la Petite Rue :**

Le chantier a démarré début septembre 2020 par la creuse de la future chambre de réception des EC/EU à la place de la Tannaz. Les travaux ont pris du retard à cause des contrôles et travaux du Service cantonal d'archéologie et, également, essentiellement en raison de la creuse

dans une molasse très dure, ce qui a provoqué une fermeture de la route de La Sarraz sur une période plus longue que prévue, soit jusqu'à décembre 2020.



Fouille blindée place de la Tannaz – vue sur galerie existante



Fouille + collecteurs DN 1500 + EU DN 400

**Préavis n° 16/2017, projet de mise en séparatif, changement des collecteurs et conduite d'eaux claires et usées et eau potable, réfection du trottoir, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire :**

Les travaux sont terminés. Sur l'avenue elle-même, les travaux ont été réalisés correctement. Un problème est survenu en raison d'un branchement pour dévier les eaux claires dans la canalisation qui passe sous la maison du bien-fonds 86. Le fond et les côtés de la galerie de cette canalisation ont été bétonnés pour la renforcer et faciliter l'écoulement des eaux. Pour exécuter ces travaux, une chambre de visite dans le jardin dudit bien-fonds a été créée. Une grande partie du dépassement du budget prévu a été générée par ces travaux supplémentaires.



Canalisation sous le bien-fonds 86.  
A gauche avant travaux et à droite après travaux.



## Préavis n° 16/2017

Projet de mise en séparatif, changement des collecteurs et conduite d'eaux claires et usées et eau potable, réfection du trottoir, places de stationnement et mise à niveau des services de l'avenue du Funiculaire

Tableau comparatif :

Libellé	Préavis		Facture finale	
Création du collecteur EC/EU	CHF	225 000.00	CHF	248 496.20
Remplacement du collecteur EC giratoire	CHF	42 000.00	CHF	42 042.25
Remplacement de la conduite d'eau potable	CHF	72 000.00	CHF	72 520.20
Aménagements routiers	CHF	319 000.00	CHF	344 116.50
Eclairage public	CHF	47 000.00	CHF	46 876.60
Paysagiste, marquage et signalisation	CHF	17 000.00	CHF	17 177.35
Honoraires ingénieur civil et géomètre	CHF	100 000.00	CHF	99 861.20
Total HT	CHF	822 000.00	CHF	871 090.30
Divers et imprévus (10% du coût)	CHF	82 200.00	CHF	79 387.20
Total HT		904 200.00		950 477.50
TVA 7.7%	CHF	69 623.40	CHF	73 186.75
Coût total TTC	CHF	973 823.40	CHF	1 023 664.25
TVA 7.7% impôt préalable				-35 868.15
Position comptable				987 796.10

### Préavis n° 07/2019, assainissement du bruit routier - légalisation des mesures d'allègement :

L'assainissement a débuté par la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la Grand'Rue à la grande satisfaction des riverains. Les travaux sur les autres axes routiers communaux sont prévus pour 2021, voire 2022.

## 19. Services industriels

A la lecture du graphique ci-après, le constat que des efforts sont toujours entrepris pour diminuer la consommation d'énergie et limiter les coûts liés à l'éclairage public est fait. Ce tableau est basé sur des estimations réalisées par le Service technique communal à défaut de statistiques correctes de la Romande Energie SA (à la suite de leur remboursement d'une somme de CHF 60'000.-, répartie sur 2 ans).



## ECLAIRAGE PUBLIC / CONSOMMATION / COÛTS



Le remplacement d'anciens luminaires par des luminaires LED a continué en 2020 :

- Rue Neuve (février 2020) ;
- Chemin du Chalet (février 2020) ;
- Rue des Chavannes (juin 2020) ;
- Allens (Route de Gollion – décembre 2020) ;
- Passages piétons (décembre 2020).

Pour les services industriels, les sociétés suivantes s'occupent de différents réseaux :

- Electricité : Romande Energie SA
- Téléphonie : Swisscom SA
- Télé-réseau : UPC Cablecom SA et Swisscom SA
- Gaz : Cosvegaz SA

### **19.1 Consommation d'eau**

En 2020, 398'127 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été consommés dans la Commune, dont 278'736 m<sup>3</sup> facturés pour un montant de CHF 362'357.50

La consommation d'eau a diminué grâce à l'effort fourni par les habitants d'une part et, d'autre part, grâce à la météo qui a permis aux agriculteurs de moins arroser.

La différence entre les m<sup>3</sup> d'eau consommés et ceux facturés, soit 119'391m<sup>3</sup>, provient essentiellement des fontaines publiques, des jardins communaux, de quelques petites fuites, de l'arrosage des massifs floraux, du nettoyage des routes et caniveaux, ainsi que du nettoyage du réseau à la suite de travaux de réparation et d'extension de ce dernier.

Compteurs	Index.19	Index.20	M3 consommés	Lieu
58400178	39386	69250	29 864	Fontaine du Temple
4604377	7390	10089	2 699	Fontaine 4 propriétaires Petite Rue
58181094	3963	5749	1 786	Fontaine des Chavannes
5580477	7907	10245	2 338	Fontaine Chabanel
51392902	16932	18493	1 561	Route de Gollion
58400179	3670	5415	1 745	Jardins communaux
5632997	6988	9357	2 369	Fontaine Grand'Rue
sans cpteur			1 577	Rue du Four
sans cpteur			1 787	Rue de la Placette
sans cpteur			2 733	Monnier
sans cpteur			2 838	Route de Morges
sans cpteur			1 051	L'Hoste
sans cpteur			5 256	Reymond Jean-Jacques
sans cpteur			2 365	Bas du Village d'Allens
			<b>59 969</b>	

## **19.2 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)**

L'ensemble des sources de la Vy de Mauraz (3 sources/ 8 communes) ont produit 1'707'950 m<sup>3</sup>, dont 904'601 m<sup>3</sup> ont alimenté la Venoge. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de 2019.

## **19.3 Entente intercommunale Cossonay – Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey (En Fayet)**

Au niveau des coûts pour l'année 2020, cela représente une charge de CHF 8'022.60 répartie entre les 8 communes selon tableau ci-dessous :

Communes	Habitants au 31.12.20	Répartition en Fayet Part par commune	Répartition Vy de Mauraz Part par commune
La Chaux	391	456.15	5 259.35
Chavannes-le-Veyron	152	177.30	2 044.55
Cossonay	4222	4 925.30	56 789.90
Cuarnens	527	614.80	7 088.65
Dizy	224	261.30	3 013.00
Gollion	406	473.65	5 461.10
Senarclens	496	578.65	6 671.70
Lussery-Villars	459	535.45	6 174.00
<b>TOTAUX</b>	<b>6 877</b>	<b>8 022.60</b>	<b>92 502.25</b>

## 19.4 Groupement Vy-de-Mauraz

Les coûts pour l'année 2020 se montent à CHF 92'502.25, répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre 2020 (selon statistique SCRIS) selon tableau ci-dessus.

**Préavis n° 03/2020, demande de crédit pour la désinfection des sources des Mousset par un dispositif de désinfection UV** : ces travaux ne seront réalisés qu'au printemps 2021.

Le groupement étudie la possibilité de créer une association intercommunale qui reprendrait tous les objets à sa charge.

## 19.5 Réseau communal

Liste des ruptures de conduite 2020										
Dates	Lieu	Parcelle	Propriétaire	Intervention	Cne	Privé	Montant gèrie civil	Montant sanitaire	Facture	Remarques
30.04.20	Ch. des Linardes		Commune	Urban/Crotaz	oui		5 192.30 fr.	450.75 fr.		trou dans conduite
17.03.20	Rte d'Aubonne	DP 1114	Commune	Urban/Crotaz	oui		11 168.60 fr.	5 060.00 fr.		trou + remplacer vanne
20.05.20	Ch Prés du Dimanche 8		Commune	AGV Ton/Crotaz	oui					trou
25.05.20	Ch des Terralles 10	273	Privé	Fankli/Crotaz		oui				conduite introduction maison

## Vortex

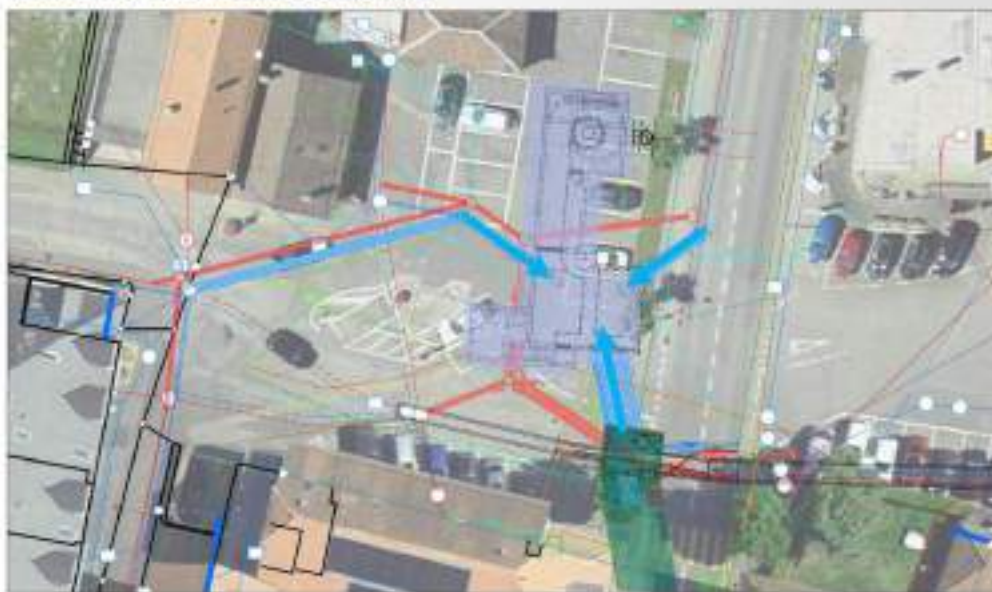
Le nouveau projet de Vortex développé par le bureau d'ingénieurs Holinger SA suit son cours. La société Holinger, représentée par MM. Juerg Schweizer et Vincent Mayoraz, a présenté un état des études réalisées jusqu'à fin 2020 ainsi que le planning figurant dans l'image ci-dessous lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre dernier.





### 03. PROJET RETENU

OUVRAGES TECHNIQUES - SITUATION



- PETITE-RUE (CHANTIER EN COURS)
- FUTUR "PETIT" VORTEX
- COLLECTEURS EC PRINCIPAUX

#### 19.6 Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (AIEE) – Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens



La construction du nouveau digesteur avance à rythme soutenu et devrait rentrer en fonction en été 2021.

Ce nouveau digesteur, basé sur une moyenne de 12'000 habitants, offre un volume de 275 m<sup>3</sup> et une production moyenne de 22.354 m<sup>3</sup> par jour. Le temps de séjour passera à 12.3 jours permettant, par la même occasion, une augmentation estimée à 80% de production de biogaz. Ceci engendrera un gain sur la vente de biogaz d'environ CHF 40'000.- par année. Cette augmentation est essentiellement due à une meilleure isolation, le digesteur actuel n'étant équipé que d'un crépi isolant.

L'ancien digesteur restera en fonction, ce qui offrira l'avantage de ne jamais interrompre le traitement des boues et la production de biogaz, même lors de nécessaires travaux d'entretien. En supposant que les deux digesteurs travaillent simultanément, avec un temps de séjour de 25 jours, notre STEP serait capable de traiter les boues de 20'000 EH (Equivalent habitant).

L'amélioration de la digestion des boues est estimée à 20%, pour un gain de CHF 26'000.- par année, dû à une diminution des transports et des coûts d'incinération.

La nouvelle installation sera construite en lieu et place du bâtiment actuel d'épaississement.



Les deux collaborateurs de la STEP analysent l'eau tous les 5 jours. Ils contrôlent :

- l'azote d'ammoniac ;
- les nitrites ;
- les nitrates ;
- DCO (demande chimique en oxygène) ;
- le phosphore.

Actuellement, tous les résultats donnent satisfaction.



La législation requiert aussi une analyse des matières en suspension (MES) qui se pratique à l'aide de petits filtres pesés avant le passage dans l'eau et après avoir séché pour calculer les mg/L de matière (photo ci-contre).

Il est intéressant de savoir qu'il y a 20 ans, la STEP traitait 3'200 m<sup>3</sup> d'eau par jour et qu'aujourd'hui le volume de traitement est identique alors que le nombre d'EH considéré a passé de 5'600 à 12'000, preuve des efforts importants effectués par les communes, ainsi que par leurs habitants.



## **Bernard Ebener, Municipal**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2011

Dicastères : Forêts ; Parcs et jardins ; Protection de l'environnement et Développement durable ; Informatique ; Assainissement ; Sports ; Protection civile et Défense incendie.

### **20. Forêts**

#### **20.1 Forêts communales**

La pandémie n'a pas permis d'effectuer tous les travaux prévus. Cependant, au cours de l'année 2020, l'entreprise Porchet, à Orbe, a exploité les bois communaux de la façon suivante :

- 73 m<sup>3</sup> de bois de service résineux ;
- 68 stères de bois de feu en big-bags ;
- 115 m<sup>3</sup> de bois de feu long (déchiquetage).

D'autres travaux ont été menés dans les forêts communales :

- 1.35 ha en soins culturaux ;
- 0.5 ha de plantation ;
- Entretien et fauchage de plantations dans les bois du Sépey ;
- Participation aux travaux de sécurisation des chemins et du parcours Vita ;
- Entretien des talus « En Marche » ;
- Coupe forcée de bois bostrychés (44 m<sup>3</sup>).



D'autre part, les employés du Secteur travaux et voirie ont aussi contribué à l'entretien du patrimoine forestier par les travaux suivants :

- Entretien de plantations ;
- Soins culturaux « ponctuels » ;
- Entretien des chemins ;
- Gestion du couvert à bois ;
- Entretien de la cabane des Bûcherons ;
- Lutte contre les plantes envahissantes ;
- Aménagements divers pour l'accueil en forêt (panneaux, bancs, etc.) ;
- Entretien de la Piste Vita ;
- Lutte contre le bostryche ;
- Nettoyage des sous-bois avant les coupes.

Lors de la journée du martelage du 16 septembre 2020, 48 arbres ont été marqués, pour un volume de 120.1 m<sup>3</sup> sur pied.

En vue de garantir la sécurité de la population et des infrastructures situées sur le territoire communal, M. Bernard Ebener, Municipal, ainsi que M. Harry Kleiner, Garde forestier, ont procédé à l'inspection annuelle des forêts, parcs et jardins, ainsi que des arbres isolés.

## **20.2 Groupement forestier**

Le Groupement continue à assurer sa fonction de coordination et de lien entre le Canton et les communes et facilite la gestion cohérente des forêts de ses communes membres ; il permet également de financer les services du Garde forestier, M. Harry Kleiner.

L'assemblée générale du printemps a eu lieu en présentiel alors que, pandémie oblige, celle d'automne a été annulée. Les communes membres ont validé le budget 2021, stable par rapport aux comptes précédents, par correspondance.

M. Bernard Ebener, président du Comité directeur, a conduit une séance de travail en présentiel et participé à une séance de formation concernant la problématique de l'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée. Celle-ci a permis de conclure que notre Groupement n'y est pas soumis. Comme chaque année, une délégation étatique et du CODIR a procédé à l'évaluation du garde forestier, M. Kleiner.

Le marché des bois de sciage résineux reste sous forte pression, avec une légère embellie. Le marché des feuillus est toujours déprimé, sous forte pression des importations. À titre d'exemple, le prix des planches sciées importées de pays de l'Est est identique à celui de nos bois ronds ! Ce fait explique la réticence des propriétaires privés surtout, publics parfois, à maintenir le patrimoine forestier en bon état de santé.

Le plan de gestion communal des forêts pour la période 2016 – 2030 a été approuvé par le Canton en juin 2020. Ce plan, qui prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, définit les objectifs et les mesures à court et moyen terme (15 ans). Il est l'outil principal du propriétaire et du gestionnaire. Ce dossier affirme les vocations multiples des massifs forestiers et la sauvegarde des intérêts de tous les milieux intéressés. Cette démarche s'intègre dans tous les efforts entrepris par la Commune de Cossonay pour gérer ses forêts dans le respect d'un équilibre à long terme en faveur de l'intérêt général.

Pour la Commune, le Groupement représente une charge stable de CHF 14'235.85.

## **21. Parcs et jardins**

### **21.1 Entretien**

2020 s'inscrit dans la continuité au niveau de l'entretien des parcs et jardins. Le fleurissement de la localité est une nouvelle fois confié à la jardinerie « Au Trèfle à Quatre » de Senarclens et celui des giratoires à l'entreprise horticole André Pittet à La Sarraz. Au sein du Secteur travaux et voirie, Mme Thérèse Gindrat a succédé à Mme Pierrette Giroud. Elle a repris l'entretien courant et l'arrosage des plantes et massifs floraux réalisés de mai à octobre, chaque année.

Le Secteur des travaux et de la voirie remplace progressivement les anciennes poubelles communales par un modèle plus esthétique et, où cela est nécessaire, qui intègre un casier pour les sacs permettant de récupérer les crottes de chiens.

## **21.2 Jardins communaux**

La Commune dispose de 43 jardins communaux, situés à la Vy du Moulin, qui sont destinés aux habitants de Cossonay.

Le responsable du Secteur travaux et voirie ainsi que le Boursier et le Municipal en charge du dicastère ont maintenu les contrôles sur site afin de faire respecter le règlement communal. La situation est satisfaisante.

## **21.3 Projets particuliers**

La Commune a participé à l'action de l'Association L'aiMant Rose, dont le but est la promotion et l'encouragement de la prévention du cancer du sein et son dépistage précoce. À cet effet, elle a fait planter 1'500 bulbes de tulipes devant le bâtiment administratif afin d'attirer l'attention de la population sur cette thématique.



## **22. Développement durable - Agenda 21**

### **22.1 Commission communale Agenda 21**

Les projets de la Commission dont la mission première est d'entrer en contact avec la population ont été réduits à néant par la pandémie et les conditions sanitaires drastiques qui en découlent ont empêché la mise sur pied des actions annuelles.

- Répare-Café : annulé
- Coup de balai : annulé
- Projet de stand à l'Expo de Cossonay : annulé



L'agenda du projet principal traitant de la biodiversité a été bouleversé et toutes les activités y relatives ont été reportées à l'année 2021.

- Mobilité douce

La délégation de la Commission Agenda-21 a participé aux travaux de la Commission « mobilité douce »; celle-ci a remis ses travaux à la Municipalité qui les a validés pour les intégrer à son plan directeur.

- Mobilité électrique

Romande Energie SA, en partenariat avec la Commune, a installé deux bornes dans le parking des Chavannes afin d'alimenter les véhicules électriques ou hybrides.



- Collaborations

M. Ebener a été nommé membre de la Commission énergie de l'ARCAM. Celle-ci a pour but de promouvoir les énergies renouvelables, les économies dans ce domaine, et de conseiller les communes membres.

## **22.2 Cité de l'Énergie et développement durable**

- Fonds pour le Développement durable

Le Conseil communal a validé le préavis n° 02/2020 concernant la création d'un fonds pour le développement durable et l'adoption d'un règlement et conditions pour l'utilisation du fonds de développement durable.



L'Administration communale, dans son ensemble, s'est ensuite mobilisée pour établir la procédure nécessaire au traitement des dossiers des demandeurs ainsi que les documents à remplir par ces derniers, valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce préavis comportait également l'accord du Conseil communal pour la création d'une Commission pour l'énergie. Celle-ci, composée de sept personnes (2 Municipaux, deux membres du Conseil communal, 2 membres issus de la population et un membre du bureau technique) sera chargée, notamment, de soutenir la Municipalité dans ses actions dans ce domaine et de servir de relais avec la population de la Commune.

- Recertification du label

Après un intense travail de préparation fourni par l'Administration dans son ensemble, la Municipalité a obtenu le renouvellement de son label valable jusqu'en 2024. À cette occasion, la Municipalité a établi un programme de politique énergétique qui servira de fil conducteur durant cette même période.

## **22.3 Actions et aide au développement**

La Municipalité a poursuivi son aide au développement dans les mêmes proportions qu'en 2019 (CHF 2.-/habitant) à la FEDEVACO (Travailler avec les hommes contre la violence domestique en Inde) et à l'action Solidarit'Eau (CHF 0.01/m<sup>3</sup> eau).

## **23. Assainissement - déchets**

### **23.1 Valorsa**

La Commune de Cossonay est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Elle partage la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres communes du Canton. De même, elle est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), étant donné que VALORSA, dont elle est actionnaire, détient 36.1% de cette société.

Le site de Pent haz doit s'adapter continuellement aux exigences du marché du traitement des déchets et tenir compte des coûts induits par cette activité. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration a décidé de cesser ses activités de tri des vieux papiers et cartons ainsi que du traitement du compost.

En 2020, la Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets des entreprises locales via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés des habitants ou ayant terminé leur vie sur les routes communales, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter à Cossonay les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Les enfants de la localité ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion). En raison des mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19, la sensibilisation de la population à l'aide de stands dans les comptoirs régionaux et dans les déchetteries n'a pas pu être réalisée. La campagne cantonale de communication a également pâti de la situation.

Finally, in 2020, the pandemic of coronavirus Covid-19 has allowed citizens, partially confined at home, to do sorting and cleaning of their homes. The global quantity of waste has therefore increased significantly in the Valorsa perimeter as in the rest of the Swiss territory.

### Statistiques Valorsa

		2020 en tonnes facturées par Valorsa	2020 Destination	2020 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	24'815	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'291	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'598	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'718	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
	Verre	4'448	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	401	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	251	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
	Déchets carnés	909	GZM	Energie

### 23.2 COSEDEC

COSEDEC, centre de compétences romand en matière d'information, de sensibilisation et de pédagogie sur le plan de la consommation durable et la gestion des déchets depuis plus de 10 ans, a fait bénéficier la Commune d'un cours de formation continue sur la gestion d'un centre de tri et sur les processus de valorisation des déchets.

### **23.3 Centre de tri des déchets**

#### **23.3.1 Déchets – statistiques (Borgeaud Transports)**

En 2020, les quantités de déchets évacuées, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes :

<b>Types de déchets</b>	<b>2017 en kg (3'808 habitants)</b>	<b>2018 en kg (3'871 habitants)</b>	<b>2019 En kg (4'064 habitants)</b>	<b>2020 En kg (4233 habitants)</b>	<b>% +/- 2019/2020</b>
Ordures ménagères	452'030	437'080	475'115	517'620	+ 8.9
Déchets organiques	210'905	222'425	228'875	230'255	+ 0.6
Papiers et cartons	274'925	277'740	268'980	270'320	+ 0.5
Verre	161'115	165'370	166'930	192'600	+ 15.4
PET	10'470	10'610	10'350	10'270	- 0.8
Plastiques	30'820	22'920	20'610	18'730	- 9.2
Alu – fer blanc	6'460	6'310	6'705	6'685	- 0.1
Bois	125'780	143'380	139'500	141'110	+ 1.1
Textiles		46'080	36'740	35'825	- 2.5

Comme l'année précédente, les prix des matières valorisables sont à des niveaux faibles. Les vieux papiers/cartons, comme les matières plastiques, souffrent toujours de la décision chinoise de ne plus importer ce type de déchets à des fins de recyclage.



### **23.4 Ecopoint de la Vy Neuve**

C'est toujours le point faible du dicastère. En effet, malgré les rappels, l'Ecopoint est régulièrement saturé par les déchets pour lesquels il est prévu et par d'autres qui devraient être déposés au Centre de tri. En effet, bien des usagers qui ont la possibilité de se rendre au Centre de tri s'en servent pour leur confort au détriment des personnes ayant de la difficulté à se déplacer ou ne possédant pas de véhicule.

Les contrevenants découverts sont, depuis 2018, sanctionnés par voie d'ordonnance pénale. En 2020, 24 ordonnances pénales ont été rendues.

### **23.5 Ecorecyclage SA**

La Municipalité travaille avec la société Ecorecyclage SA, productrice de biogaz et de compost. Grâce à ce travail, la Commune a contribué à un bilan environnemental positif en 2020, en récoltant 145.87 tonnes de déchets organiques auprès des citoyens.



Les bio-déchets représentent une source importante d'énergie renouvelable et locale. La matière livrée à cette société permet la production de biogaz et d'engrais organiques. Grâce à leurs efforts, les citoyens ont permis de préserver 22.03 tonnes de CO2, 1'823 kg d'éléments minéraux et oligo-éléments et de produire 11'153 kWh de courant électrique.

## **24. Sports**

### **24.1 Clubs sportifs**

Dès mi-mars, les restrictions dues à la pandémie de coronavirus Covid-19 imposées par la Confédération et le Canton ont fortement limité les possibilités d'entraînement et conduit à annuler toutes les manifestations sportives. Suivant le type de pratique, certains clubs ont vu leurs activités totalement stoppées alors que d'autres, en appliquant un concept de sécurité conforme aux directives, ont eu l'opportunité de s'entraîner. Seuls les enfants de moins de 12 ans ont été partiellement épargnés par ces restrictions et ont eu la possibilité d'utiliser les infrastructures sportives mises à disposition par la Commune après le semi-confinement.

### **24.2 USL**

Dans ce climat de restrictions et de changements, l'Union des sociétés locales (USL) a fait office de relais avec les sociétés afin de transmettre le plus rapidement possible les directives sanitaires spécifiques à chaque sport et catégories d'âges que l'Administration communale à élaborées à la suite des décisions municipales.

## **25. Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge (AIPCV)**

Le CODIR de l'AIPCV, dont fait partie M. Bernard Ebener, a mis en place toutes les conditions nécessaires à l'ouverture de la saison 2020, à la date prévue, du camping et de la piscine de l'Association. Cependant, au même titre que les sociétés sportives, les restrictions d'accès à la piscine dues aux mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19 ont considérablement limité le nombre d'usagers de la piscine et réduit en conséquence les recettes budgétées. Le camping, essentiellement fréquenté par des résidents saisonniers, a été épargné. Dans l'urgence, le CODIR a donc proposé une variante budget « Covid 2020 » aux Communes membres qui l'ont acceptée.

Composition du CODIR :

Claude Dutoit	Eclépens	Président
Rosemay Christen	Juriens	Vice-présidente
Gilles Dolivo	Moiry	Membre
Maura Soupper	La Sarraz	Membre
<b>Bernard Ebener</b>	<b>Cossonay</b>	<b>Membre</b>
Rebecca Gabriel	Mont-la-Ville	Trésorière
Janine Fehle	Le Sentier	Secrétaire

La mise en conformité du point de vue des aspects de l'aménagement du territoire et sécuritaire du camping est en cours. Cependant, ce thème constitue un travail de longue haleine et va occuper le CODIR durant ces prochaines années.

Dans ces conditions, la charge financière de l'Association de CHF 50'198.- en 2019 subira une hausse de l'ordre de CHF 5.-/habitant sur l'exercice 2020.

## **26. Informatique**

Les prestations de la société Evolink pour la maintenance du parc informatique et support aux utilisateurs de l'Administration sont conformes aux attentes et les problèmes et insatisfactions des utilisateurs ont été traités correctement. Durant les premiers mois du partenariat, un excédent d'interventions de la part de la société Evolink a été relevé par rapport à ce qui avait été estimé dans son offre. Une fois les phénomènes transitoires éliminés, un nouveau standard qui est appliqué depuis septembre 2020 a été établi, tenant compte du fait que la société Evolink a démontré que cette augmentation ne résulte pas des interventions liées à la migration du serveur et problèmes résiduels mais des besoins réels de l'Administration communale.

La Municipalité a décidé d'acquérir la nouvelle version « Meeting 5 », logiciel de gestion des séances de Municipalité et des procès-verbaux qui en découlent. En effet le logiciel "Xpertmeeting", actuellement utilisé pour la gestion des séances de l'Exécutif communal, ne sera plus mis à jour par la société T2i, étant donné qu'une nouvelle version a été développée. Ce logiciel sera mis en production dans le courant de l'année 2021.

Concernant l'introduction de la « 5G », la Municipalité est régulièrement sollicitée pour l'installation d'antennes. Jusqu'à ce jour, la Municipalité a décidé d'attendre la fin du moratoire cantonal, fixé pour 2021, et de connaître l'aboutissement des études de la Confédération et du Canton. Toutes les demandes sont étudiées par un conseil externe, la société Insite Management SA.

## **27. Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)**

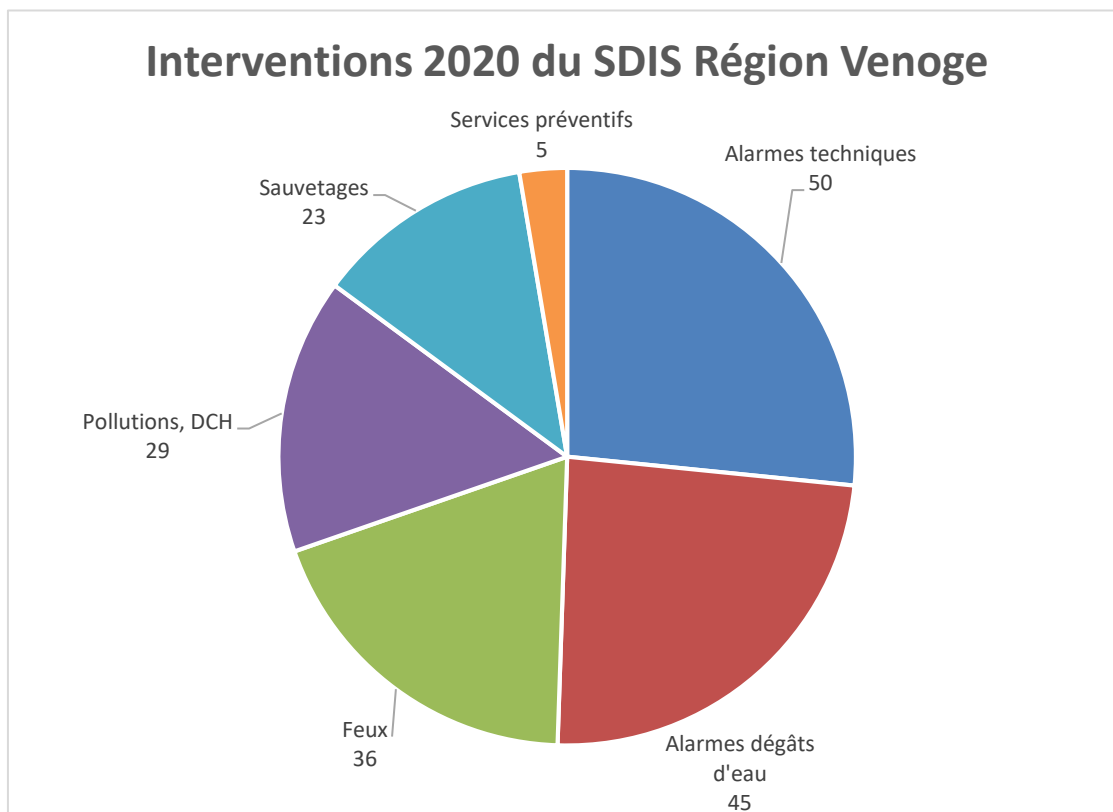
### **COMPOSITION DU CODIR DEPUIS 2018**

<b>Bernard Ebener</b>	<b>Cossonay</b>	<b>Président</b>
Yves Jauner	Penthalaz	Vice-président
Pascal Guinnard	Eclepens	Membre
Jean-Daniel Favre	Moiry	Membre
Claude Henneberger	Grancy	Membre
Eric Maeder	Vufflens-la-Ville	Membre
Philippe Tesse	Penthaz	Membre
Sabine Burnier	Cuarnens	Secrétaire
Bernard Augsburgers	Cossonay	Trésorier

Le CODIR a tenu 9 séances en 2020. À cela s'ajoutent les séances pour établir le budget, boucler les comptes, préparer et participer aux assemblées générales ; il a également participé au rapport annuel 2020 organisé par l'Etat-Major du SDIS.

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2020. Deux préavis lui ont été soumis.

En 2020, le SDIS a vu son nombre de sorties fortement baisser par rapport à 2019. Ce sont ainsi 188 sorties (183 alarmes et 5 services préventifs) qui ont été réalisées, soit 168 de moins qu'en 2019 (152 alarmes et 16 services préventifs en moins), ce qui représente une diminution de 47.2%.



Durant la soirée de recrutement cantonal du jeudi 7 novembre, ce sont une vingtaine de femmes et hommes qui sont venus rejoindre les rangs du SDIS Région Venoge. Dans le même temps, 20 nouveaux sapeurs ont terminé leur Ecole de formation (EFOR) et intégré les différents Organes d'Intervention de la région Venoge.

Plus de 350 sapeurs-pompiers (dont 1,6 permanent ETP) composaient le SDIS au 31 décembre 2020.

Au total, les interventions ont représenté 2'600 heures d'engagement pour les sapeurs-pompiers du SDIS en 2020. En y ajoutant les exercices et autres formations ainsi que les services de permanence, le total des heures de service effectuées dépasse les 59'000 heures.

Le coût par habitant pour permettre au SDIS d'assurer la sécurité de la population et celle de ses biens ainsi que des infrastructures s'élève à CHF 27.21.

## **28. Organisation régionale de la protection civile (ORPC)**

Le CODIR de la Protection civile du district de Morges est présidé depuis de nombreuses années par M. Philippe Guillemain, Syndic de Lonay. Son Commandant est M. le Lieutenant-colonel Marc Dumartheray.



Durant cette année 2020 fortement impactée par le coronavirus Covid-19, les principaux événements de l'ORPC ont été les suivants :

- Renvoi de l'AG du printemps pour des raisons de pandémie ;
- Fort engagement de mars à juin pour contribuer à la lutte contre la pandémie ;
- Poursuite du contrôle périodique des abris du 12 au 16 octobre, y compris à Cossonay.

Le coût (budgeté) de la Protection civile, stable depuis 2016, se monte à CHF 20.95/habitant.

## **29. Préavis municipaux 2020**

01/2020	Relatif à la modification du règlement concernant la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique
02/2020	Relatif à la création d'un fonds pour le développement durable et l'adoption du règlement et des conditions pour l'utilisation du fonds
03/2020	Relatif à une demande de crédit pour la désinfection des sources des Mousses par un dispositif de désinfection UV
04/2020	Comptes 2019
05/2020	Rapport de gestion 2019
06/2020	Relatif à une demande de crédit concernant la réalisation d'aménagements routiers dans le hameau d'Allens
07/2020	Relatif à une demande de crédit concernant la construction d'arrêts de bus, d'un trottoir et d'un collecteur d'eaux claires à la route d'Aubonne
08/2020	Arrêté d'imposition communal pour l'année 2021
09/2020	Relatif à une demande de crédit concernant la réfection des collecteurs et le remplacement d'une conduite d'eau potable dans le quartier de Chien-Bœuf
10/2020	Budget 2021

### **30. Conclusions**

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2020 (Réf 06/2021),
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito